N° 322 - 12 F
OCTOBRE 1990

le peuple breton

Aujourd'hui, être libre, c'est être informé

TOUCHE PAS A MA POSTE !



RECENSEMENT 90
LES CHIFFRES-CLÉS

CINEMA : DOUARNENEZ 90

POBL VREIZH

L'APRÈS CEAUCESCU

Des lendemains qui déchantent

La Roumanie a fait la une de l'actualité. Et puis, à force, on a cessé d'en parler. Il allait de soi que cette révolution à laquelle on avait tant voulu croire était truquée.

C'est le 13 juin 1990 que sont allumés les premiers contre-feux. Après l'intervention barbare des mineurs, la place de l'Université à Bucarest, lieu de rassemblement des opposants libéraux, devenait une place Tien an Men 2, comme l'indique un immense bombage en son centre. L'actualité koweitienne a occulté d'autres faits majeurs survenus fin août dans la capitale roumaine. Les manifestants libéraux ont dressé des barricades autour de la place de l'Université rebaptisée « zone libérée du néo-communisme ». La répression a été à nouveau sauvage. Puis ce sont les ouvriers de la ville de Brasov qui ont pris la relève. Eux, ils manifestaient contre la vie chère, les rationnements et la pénurie.

Des magasins vides

Les quelques observateurs qui se sont rendus cet été dans ce pays convergent dans leurs témoignages. La Roumanie n'est pas tirée d'affaire et il faut s'attendre à de nouvelles convulsions.

Cet été, de Brasov à Bucarest, en passant par Pitesti ou Cibiu, un même constat : les magasins d'État étaient désespérément vides. Pénurie. Rationnement. Les Roumains sont las de cette situation qui dure. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que l'agriculture roumaine est florissante et intensive. Les journaux affirment : *« Il n'y a plus d'exportations massives de produits agricoles »*. L'homme de la rue répond invariablement : *« Cela part bien quelque part »*.

Une démocratie chancelante

Partout depuis décembre, les journaux ont fleuri. C'est même la première chose qui frappe en arrivant dans ce pays. Dans les gares, au coin des rues, les journaux s'arrachent aux marchands assis à même le sol par absence de kiosques.

Mais information ne veut pas toujours dire démocratie, même si le pas est immense. Les Roumains n'ont pas vu à la télévision les terribles scènes de chasse à l'homme dans les rues de Bucarest le 13 juin 1990 ! On hésite souvent là-bas à une terrasse de café à confier une opinion défavorable au front... !

Ainsi ces étudiants progressistes de Bucaret ayant participé au train européen de la démocratie. Ils, elles, avaient toutes les peines du monde à comprendre que démocratie signifie droit à la différence.

De nombreux jeunes rencontrés en août désespèrent de vivre un jour une vie décente dans leur pays. Plusieurs lorgnent du côté de l'Europe, en particulier la France, nouvel eldorado, où ils espèrent s'installer un jour. Utopie.

Une équipe de Saint-Brieuc a rencontré début août à Navodari (Mer Noire), un jeune maire de 29 ans, membre du front, pragmatique et partisan de la démocratie. Ce révolutionnaire de décembre avait voulu créer un lien avec sa cité en diffusant un journal local « Dialog ». En juin, après six numéros, ce journal a été tout simplement interdit. Fin août, ce même maire était démissionné par les autorités du front de sa province (Constanta). Motif invoqué, « excès de libéralisme ». Cet exemple en dit long sur les cultes de tendance dans le front. Il y a aussi ces inquiétants propos entendus du Nord au Sud, toujours haineux envers la minorité hongroise.

L'ombre de la milice

Et ces échanges ironiques sur la Securitat, sinistre milice politique, officiellement dissoute. En fait, la plupart de ses cadres se sont reconvertis dans l'armée ou la police. *« Ils sont partout comme avant »*, disent tous les Roumains rencontrés.

Il faudrait aussi évoquer un autre fléau, le marché noir, omniprésent, pour brosser un tableau complet de la situation.

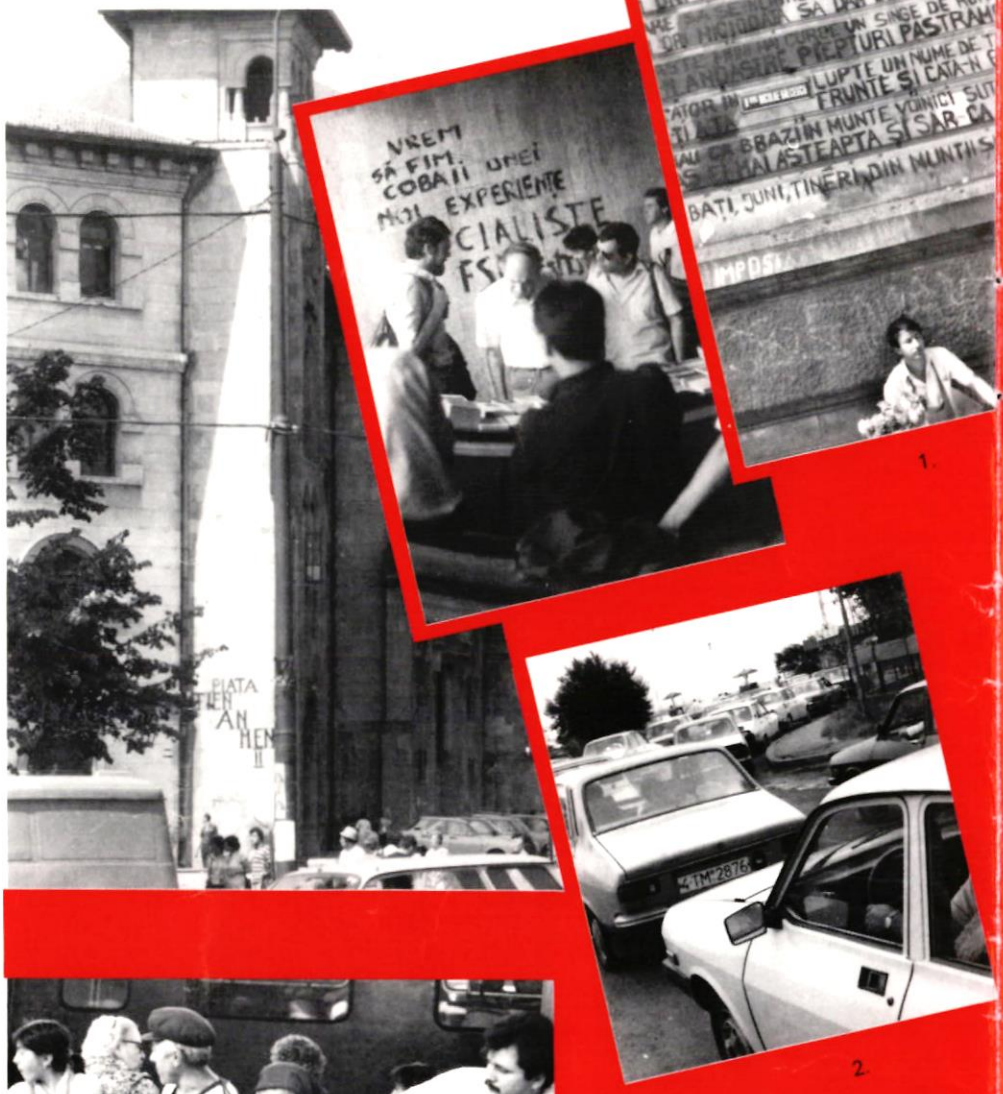
Le pétrole russe

En août, un autre sujet d'inquiétude agitait les chroniques. Les Soviétiques ont annoncé qu'à partir de janvier 1991 les anciens pays satellites paieraient le pétrole au tarif de l'OPEP. Le choc risque d'être terrible. Un faux pas dans les Balkans est à craindre à nouveau.

Ceux qui luttent pour la démocratie en Roumanie doivent être aidés plus que jamais. Ils sont actuellement en sérieuses difficultés.

Pierre FENARD

Textes et photo Pierre FENARD



1. *Place de l'Université, Bucarest. Les cicatrices du printemps affleurent sur tous les murs.*

2. *A partir de janvier 1991, l'URSS fera payer le pétrole au prix OPEP. Le choc risque d'être terrible.*

SOUSCRIPTION

Chaque lecteur peut nous aider : par ses dons en argent, par l'information qu'il peut donner à d'autres, sur l'existence du PB/PV, en créant des dépôts (nous contacter). Faute de place, nous publierons le mois prochain la liste des souscripteurs de septembre.

FEDER et environnement

Scandale en Bretagne : le Fonds Européen de Développement Économique Régional (FEDER), dans le cadre d'une Opération Intégrée de Développement (OID), chargée de l'aménagement de la RN 164, finance (sans le savoir ?) la destruction du plus beau site de la Bretagne intérieure, et de toutes les sources d'eau potable alimentant Caurel !

Les économies réalisées sur certains chantiers de cette route, en terrain meuble (déviation de Merdrignac et divers créneaux de dépassement), vont servir à démolir 3 km de rochers (schistes à quartzite du dévonien, très durs), dominant le village, dans la zone de captage des sources.

Si des économies sont faites sur certains tronçons, elles devraient logiquement servir à moderniser davantage de kilomètres sur l'axe cental breton. Cela est très facile dans notre secteur, en choisissant le tracé le plus facile, le moins démolisseur, le plus court, et donc le moins onéreux : comparaison et carte jointes.

Nous vous remercions de bien vouloir, si possible, nous aider dans notre action d'information et de défense, en alertant au plus vite vos lecteurs, vos adhérents. L'avenir du Pays d'Accueil de Guerlédan est en jeu (...).

Pour le Comité, Gilles MAZOT



En guise de sommaire

DÉMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Cela s'accentue (Edito, p. 4), comme le montre aussi l'exemple de la Poste (p. 8-9). – **RECENSEMENT :** Yann Fiévet dresse un premier bilan pour la Bretagne à cinq départements. – **ÉCONOMIE :** KAD, un projet pour la Bretagne (p. 7). – **ENSEIGNEMENT :** L'essentiel sur la rentrée, côté langue bretonne (p. 5). – **SOCIAL :** Comment se réalise en Bretagne, l'insertion après le RMI ? (p. 10). – **DÉBAT :** Sur le congrès de l'UDB, sur le Golfe, sur le contenu du PB/PV (p. 11) et aussi sur de multiples sujets (courrier, p. 26). – **TRO-BREIZH :** L'actualité du mois, en bref (p. 15). – **POBL VREIZH :** Notre feuilleton (p. 12), une réflexion sur le rôle des syndicats (p. 13) et des informations diverses (p. 14). – **PEUPLES DU MONDE :** L'Europe, et en particulier l'Italie, les indiens Mohawk et le conflit du Golfe (p. 16-19). – **CULTURE :** Les livres (p. 20 et 24), les disques (p. 25) et une présentation du récent festival du cinéma à Douarnenez (p. 21). Et Nono (p. 28).

« Peuple Breton »

Je m'abonne au

NOM M Prénom

Adresse

● Souscrit un abonnement ☐
un réabonnement ☐
– tarif minimum : 120 F.
– de soutien
à partir de 140 F (1)
– étranger : 150 F (1)
– étranger par avion : 180 F (1)
à partir de N° inclus.

● Ci-joint le règlement par :
– chèque postal (1)
– chèque bancaire (1)
– mandat-lettre (1)

(1) Rayer la mention inutile

« POBL VREIZH »

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

SÉNAT : Débats parlementaires (2 août 1990)

CAPES d'allemand avec mention langue et littérature alsaciennes

9949. – 24 mai 1990. M. Henri Gœtschy a constaté que la demande de création d'un CAPES d'allemand avec mention langue et littérature alsaciennes a été proposée par l'université des sciences humaines de Strasbourg, mais rejetée par les services ministériels. Or la sauvegarde de la culture alsacienne constitue, pour les Alsaciens et à l'heure de l'union politique de l'Europe, où paradoxalement elle est plus que jamais menacée dans son existence régionale par son absence de statut scolaire, une priorité culturelle et économique. Refuser de reconnaître cette mention au CAPES, c'est oublier l'apport essentiel des écrivains alsaciens depuis près de 1.000 ans à la littérature de langue allemande, c'est aussi restreindre la langue régionale à une sous-langue alors qu'elle est celle de près de 100 millions de personnes et constitue une langue internationale en Europe centrale. Il demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, de revenir sur cette décision mal ressentie, susceptible de contrarier les efforts faits par l'université pour former les enseignants en allemand dont l'Alsace et la Moselle ont besoin pour rattraper le retard pris depuis plus de quarante ans.

Réponse. – En dépit de l'intérêt que présente la mise en place d'une option « langue et littérature d'Alsace » au CAPES de langues vivantes étrangères : allemand, le ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports confirme que l'institution d'un tel concours n'entre pas dans ses projets immédiats.

JUSTICE : Langues régionales et Justice

9699. – 10 mai 1990. M. Henri Gœtschy appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la Justice, sur les difficultés rencontrées par des citoyens français pour s'exprimer devant la justice nationale dans leur langue maternelle. Cela vient d'être illustré, une fois de plus, récemment. Il lui demande s'il entend intervenir, comme il en a le droit, auprès du ministère public pour que celui-ci fasse respecter le droit à la différence et qu'ainsi, comme l'a dit M. le Président de la République à Lorient dès 1981, la France « cesse d'être le dernier pays d'Europe à refuser à ses composantes les droits culturels élémentaires, reconnus dans les conventions internationales qu'elle a elle-même signées. »

Réponse. – Les difficultés évoquées par l'honorable parlementaire se présentent de manière tout à fait exceptionnelle et résiduelle. En effet, le principe de l'utilisation de la langue française par les juridictions nationales est plusieurs fois séculaire et trouve son fondement dans l'ordonnance de Villers-Cotterêts d'août 1539, et l'enseignement obligatoire du français, seule langue nationale, en assure aux citoyens française la maîtrise tant écrite qu'orale. En tout état de cause, les règles de procédure permettent aux personnes dont il est avéré qu'elles ne comprennent pas le français de recourir aux services d'un interprète. Ces dispositions garantissant pleinement aux citoyens français la possiblité de s'exprimer de manière adéquate devant les juridictions nationales, la nécessité de les compléter par des instructions complémentaires ne s'impose pas.

Quand on évoque 1532 pour les libertés bretonnes, on nous dit : *« C'est dépassé ! »* Quand on évoque les conventions internationales récentes, le pouvoir répond : *« Non, Villers-Cotterêts, août 1539 »*. Cette ordonnance demandait, dans les actes écrits, la substitution du français au latin.

ÉDITO

Rennes, Nantes et le désert breton ?

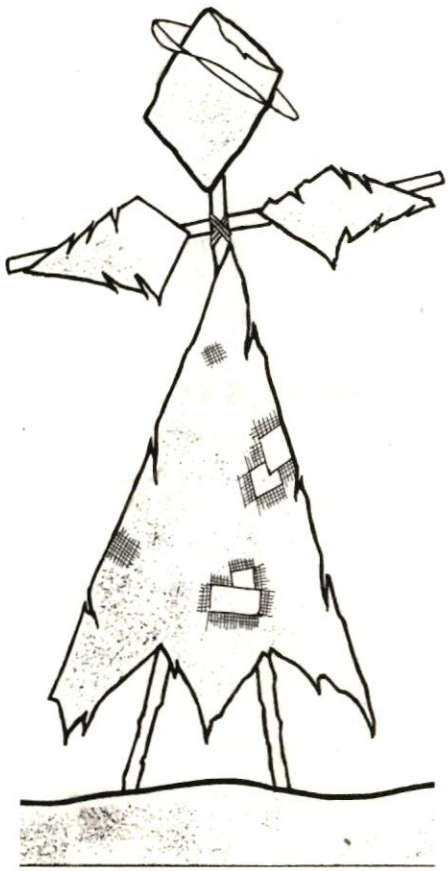
Le déménagement du territoire breton s'accélère : pas seulement celui des entrèprises. La SAMI, menuiserie industrielle de 63 salariés à Lamballe, que le groupe « breton » Pinault transfère à Ussel, dans le Limousin, n'est que l'exemple du jour – mais aussi celui des services publics. Les **hôpitaux** sont menacés dans de nombreuses petites villes : Tréguier a perdu ses services essentiels, dont sa maternité, au profit de Lannion. On a vu les menaces qui pèsent sur Concarneau. Guingamp, Carhaix, Loudéac, Pontivy sont également dans le rouge.

La SNCF, qui ne s'est jamais si peu intéressée au transfert de marchandises – actuellement moins de 18 % du fret terrestre, niveau le plus bas de son histoire – menace de fermeture une cinquantaine de gares sur les cinq départements bretons et des lignes pas seulement secondaires (voir en Tro-Breizh, Nantes-Bordeaux).

La poste et France Télécom ont une politique semblable : les petites communes doivent payer si elles veulent garder leurs cabines téléphoniques ou leurs bureaux de poste (voir notre article sur la poste). Le centre de tri de Quimper, neuf et ultra-moderne, doit être fermé au profit de Brest. Sous couvert de rentabilité accrue, c'est tout le tissu interne de la Bretagne qui est menacé au profit des villes plus grandes, moyennes d'abord et surtout des métropoles. Tout le reste suit ; la météorologie « nationale » a supprimé sa station de Rostrenen. Maintenant, ni Bréhat ni Rostrenen ne renseignent sur le temps du jour (c'était pourtant utile pour de nombreux usagers, marins ou agriculteurs entre autres). Aujourd'hui, tout est transféré sur St-Brieuc, le chef-lieu, qui donne une information beaucoup moins précise.

Sur le plan scolaire, les écoles en milieu rural sont souvent supprimées au profit du chef-lieu de canton, ou alors, c'est la pénurie, déguisée en « regroupements pédagogiques ». Les CES ruraux perdent des centaines de postes, alors que les effectifs de leurs classes augmentent dangereusement pour les élèves et les maîtres (des classes de sixième à 33), comme dans les lycées où les classes à 35-39 deviennent presque la règle.

Toute cette politique, qu'on retrouve dans tous les services publics (les perceptions aussi...) tendent à accentuer le contraste entre les villes et le reste du pays. Il y aura « Paris et le désert français », mais aussi Rennes, Brest, Nantes (et quelques pôles secondaires) et le désert breton. C'est aussi le résultat de l'application de directives parisiennes et européennes. La « politique agricole commune » vise à faire produire la nourriture au meilleur prix par un tout petit nombre d'exploitations agro-industrielles. Dès lors, il n'y a plus de place pour le milieu rural et la politique des services publics accentue cette évolution.



(Y. CORRIOU)

Pas inéluctable !

« Les gens ne s'intéressent pas à l'aménagement du territoire mais seulement à ce qui est dans leur assiette », nous déclarait un journaliste haut placé d'un grand quotidien régional très humaniste. Contre cette vision pessimiste, nous pensons que l'opinion bretonne est capable de faire le lien entre ses conditions de vie et la politique générale. Nous demandons, dans notre programme, dont nous reparlerons en détail, un développement **équilibré** du territoire breton. Pour cela, il faut une volonté de rééquilibrage, à Paris d'une part, chez les autorités bretonnes de l'autre.

Une mesure concrète de rééquilibrage et de solidarité ? L'État français doit créer une 5e « école des mines » centrée sur l'informatique et la formation d'ingénieurs de haut niveau. Caen, Rennes, Nantes, entre autres, sont sur les rangs. Nous demandons que St-Nazaire (1), où le développement de l'emploi tertiaire s'impose, de même que le renforcement et la diversification du tissu industriel, soit choisie pour accueillir cette « grande » école. Et que Nantes et Rennes appuient St-Nazaire dans cette affaire.

Ainsi la solidarité bretonne ne sera pas un vain mot. C'est ce à quoi s'emploient nos élus du pays nantais et de Rennes.

(1) qui compte 16 % de chômeurs

Des actions ponctuelles de fonds européens montrent que c'est possible, mais il faut que les Bretons pèsent de tout leur poids de près de 4 millions d'habitants ! De tout le poids de leurs citoyens, de leurs syndicalistes, de leurs assemblées locales. Et qu'ils tirent dans le même sens, celui de la justice et de la solidarité entre les différents pays de Bretagne. C'est dans cette voie que l'UDB est engagée et qu'elle vous invite à la rejoindre.

U.D.B.

Bulletin d'adhésion

Vous voulez rejoindre l'UDB

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Signature :

A adresser à UDB, BP 215, 44007 Nantes Cedex, avec un chèque de 150 F.

BILINGUISME : Vers les 1.300 élèves

DIWAN : 720 + 35

Les effectifs des écoles Diwan sont en hausse d'environ 20 % avec 720 élèves pour les maternelles et les classes primaires, plus les 35 élèves du collège secondaire où la première génération entre en 4e. Cela représente 90 salariés dont 56 instituteurs (dont 27 stagiaires), 12 professeurs, 12 « administratifs » et 12 stagiaires en formation. Deux instituteurs sont détachés, l'un pour s'occuper des 27 stagiaires, l'autre comme conseiller pédagogique de l'ensemble des écoles.

La Région prenant en charge cinq millions d'arriérés de dette sociale, il reste à l'association à couvrir un à deux millions de déficit. Le combat continue donc.

Il reste que l'accord de juillet offre à Diwan la possibilité de disposer de financements publics supplémentaires.

Classes publiques bilingues : 510 élèves

La croissance se poursuit ici aussi rapidement : + 38 % en un an ! Des créations de postes ont eu lieu à Lanester (enfin), à Rostrenen, à Douarnenez, à Landerneau. Mais toujours rien à Quimper, Pont-Scorff et Guidel. Toutefois on bute sur l'absence de formation des maîtres. Malgré des besoins en hausse, l'Éducation nationale n'assure toujours pas de formation spécifique pour les futurs maîtres des classes bilingues du public.

Ils sont formés en breton mais pas en français. Et que dire de la rareté des créations dans le plus peuplé des départements bretonnants, le Finistère...

L'association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton organise, les 27 et 28 octobre, à Douarnenez, la 4e rencontre « nationale » (hexagonale) sur l'enseignement des langues « régionales » dans l'enseignement public.

Les progrès évoqués ci-dessus sont importants et intéressants. Mais que penser de l'absence quasi totale d'initiation au breton et à la culture bretonne de centaines de milliers d'enfants du public et du privé.

COLLOQUE : « Div yezh er skol », l'école bilingue à Douarnenez

12 H. CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA F.L.A.R.E.P.	**KREISTEIZ** KENDAEL KELAOUIN GANT AR F.L.A.R.E.P.
EN SÉANCE PLÉNIÈRE :	**ER SAL VRAS :**
14 H. COMMUNICATIONS SUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES RÉGIONALES EN FRANCE ET EN EUROPE • M. FUSINA, sur la situation actuelle en CORSE • M. MORGAN, sur le système éducatif au PAYS DE GALLES • M. STRANJ, sur les écoles slovènes en ITALIE • Mme SIKMA, sur la Frise aux PAYS-BAS • M. BOLGUER, sur le gaélique en Irlande	**14 EUR** A BEP SEURT KEMENNOÙ DIWARBENN KELENNADUREZH AR YEZHOÙ-RANNVRO E BRO-FRANS HAG EN EUROPA GANT : • an Ao. FUSINA, diwar ar stad a-vremañ e Korsika • an Ao. MORGAN, diwar ar skolioù e Bro-Gembre • an Ao. STRANJ, war ar skolioù slovenek en Italia • an ltr. SIKMA, a-zivout bro-Fris en Izel Vroioù • an Ao. BOLGUER, diwar ar gouezeleg
16 H 30 PROJECTION DE 2 FILMS VIDÉOS : « Divyezh er vro, divyezh er skol » avec C. HAGEGE, linguiste, professeur au Collège de France « De l'école vers la vie : le bilinguisme au Pays Basque »	**16 EUR 30** FILMOU VIDEO : « Divyezh er vro, divyezh er skol », gant Claude HAGEGE, yezhoniour kelenner er c'h/Collège de France « Eus ar skol trema ar vuhez, an divyezhegezh e Bro Euskadi »
17 H. DÉBAT entre associations de parents d'élèves, élus représentants des collectivités locales sur le bilinguisme à l'école et la formation des enseignants Sont invités à ce débat des représentants de l'Éducation Nationale.	**17 EUR** Diviz etre ar c'hevredigezhioù kerent hag an dilennidi diwar an divyezhegezh er vro hag er skol, ha stummadur ar skolaerien Da gemer perzh en diviz-se ez eus bet kouviet kargidi eus an Deskadurezh-Stad.

Pas de bilinguisme sans formation des maîtres

Face à la réalité des chiffres et à la mobilisation des parents, l'Éducation nationale n'a pas pu s'opposer à la création d'un nouveau poste d'instituteur bretonnant pour les classes bilingues de Lanester (PB septembre).

Quatre mois après que l'association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton ait remis au pourtant éléphant du PS Le Pensec, un courrier pour Jospin, c'est-à-dire trois jours avant la rentrée, l'APEEB et les directeurs d'établissements n'avaient aucune réponse. Ceci malgré les autres démarches dont celles hiérarchiques des inspecteurs sous la pression des parents.

C'est à l'occasion d'une conférence de presse, la veille d'une manifestation pique-nique prévue par les parents à l'inspection d'académie, le week-end précédant la rentrée, que l'inspecteur a annoncé la création de ce poste ministériel.

Cette annonce tardive a bien sûr eu pour conséquence de diminuer légèrement les inscriptions. Sans garantie d'un enseignant, des parents ont hésité à changer d'école.

Autre point négatif, l'instituteur des classes bilingues de Pontivy ayant postulé pour Lanester à l'annonce de la création, son remplacement n'a été évoqué qu'à la mi-septembre. Faute de candidat, l'administration se refuse à le laisser partir.

Ainsi, un mois après la rentrée, le fonctionnement des classes bilingues de plusieurs écoles est perturbé à cause des lenteurs calculées de l'administration, de l'absence de politique de formation (qu'il faut combattre), s'expliquant par l'allergie ministérielle et étatique du droit à la différence de ceux qui en parlent pourtant si souvent.

Yannick QUÉNÉHERVÉ



Yann FIEVET
Breizh-Eco

ÉVOLUTION DE LA POPULATION BRETONNE

Tableau 1 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION BRETONNE PAR DÉPARTEMENT

	Nbre hab. 1975	Nbre hab. 1982	Nbre hab. 1990	Variation 75/82	Variation 82/90	Variation 75/90
22	525.600	538.900	537.700	2,5 %	– 0,2 %	2,3 %
29	804.100	828.400	838.200	3,0 %	1,2 %	4,2 %
35	702.200	749.800	799.200	6,8 %	6,6 %	13,8 %
44	934.500	995.500	1.051.000	6,5 %	5,6 %	12,5 %
56	563.600	590.900	618.700	4,8 %	4,7 %	9,8 %
BZH	3.530.000	3.703.500	3.844.800	4,9 %	3,8 %	8,9 %
F	52.592.000	54.335.100	56.555.700	3,3 %	4,1 %	7,5 %

Tableau 2 : VARIATION ABSOLUE DE LA POPULATION BRETONNE PAR DÉPARTEMENT

	**	75/82		**	82/90	
	Accrois. total (1)	Excédent naturel	Solde migratoire	Accrois. total (1)	Excédent naturel	Solde migratoire
22	13.300	2.200	11.100	– 1.200	– 1.000	– 200
29	24.300	8.800	15.500	9.800	7.700	2.100
35	47.600	29.400	18.200	49.400	30.800	18.600
44	61.000	43.600	17.400	55.500	42.900	12.600
56	27.300	11.600	15.700	27.800	10.800	17.000
BZH	173.500	95.600	77.900	141.300	91.200	50.100

Tableau 3 : ACCROISSEMENTS ANNUELS DE LA POPULATION PAR DÉPARTEMENT (en %)

	**	75/82		**	82/90	
	Total (1)	Excédent naturel	Solde migratoire	Total (1)	Excédent naturel	Solde migratoire
22	0,36	0,06	0,30	– 0,03	– 0,02	– 0,01
29	0,42	0,15	0,27	0,15	0,12	0,03
35	0,94	0,58	0,36	0,80	0,50	0,30
44	0,90	0,65	0,25	0,68	0,53	0,15
56	0,67	0,29	0,38	0,58	0,23	0,35
BZH	0,70	0,39	0,32	0,48	0,31	0,17

(1) Accroissement total = Excédent naturel + Solde migratoire.
Sources : INSEE/Observatoires économiques de Rennes et Nantes.
Breizh-Éco, 6 square de la Garenne, 95500 Gonesse, Minitel (1) 39.87.37.76, code BZH5.

Les premiers résultats du dernier recensement général de la population sont maintenant connus. Breizh-Eco en tire les premiers enseignements pour la Bretagne (à cinq départements bien sûr).

Entre les recensements de 1982 et 1990, la Bretagne a vu sa population augmenter de 3,8 %, passant de 3.703.500 à 3.844.800 habitants. Durant la même période, la population de la France s'est accrue de 4,1 % pour atteindre 56.555.700 habitants. Au cours de la période antérieure (de 1975 à 1982) la population bretonne avait augmenté nettement plus vite que la population française : 4,9 % contre 3,3 %. En quinze ans la population de la Bretagne a gagné 315.000 habitants, soit 9 % de hausse pour 7,5 % en France.

Une analyse départementale montre de profondes disparités. On peut distinguer deux groupes de départements tant pour la période 1975-1982 que pour la période 1982-1990 : d'une part, les Côtes-d'Armor et le Finistère, peu dynamiques, et d'autre part, l'Ille-et- Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan, dont les taux d'accroissement sont supérieurs à la moyenne (tableau 1). Entre 1975 et 1982 la population des Côtes-d'Armor ne s'était accrue que de 2,5 % quand celle de la Loire-Atlantique augmentait de 6,8 %. Depuis 1982, les Côtes-d'Armor ont vu leur population diminuer de 0,2 %, le Finistère a vu sa population croître de 1,2 % seulement, tandis que la Loire-Atlantique, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan enregistraient des hausses respectives de 6,6 %, 5,6 % et 4,7 %. Le département le moins peuplé est celui des Côtes-d'Armor avec 537.700 habitants ; le plus peuplé est celui de Loire-Atlantique avec 1.051.000 habitants (deux fois plus). En quinze ans la population des Côtes-d'Armor n'a progressé que de 2,3 % alors que celle de la Loire-Atlantique a augmenté de 13,8 % et celle de l'Ille-et-Vilaine de 12,5 %.

La variation totale d'une population est la résultante de deux phénomènes : l'excédent naturel de la population (différente entre le nombre des naissances et celui des décès) et le solde migratoire (différence entre le nombre des entrées et celui des sorties du territoire). Il est par conséquent intéressant de savoir quelle est la part de responsabilité de chacun de ces deux phénomènes dans l'accroissement de la population bretonne (tableaux 2 et 3). Entre 1975 et 1982 celle-ci augmente de 173.500 habitants. Cet accroissement se répartit entre l'excédent naturel pour 95.600 (55 %) et le solde migratoire pour 77.900 (45 %). De 1982 à 1990 la population de la Bretagne s'accroît de 141.300 habitants se répartissant entre l'excédent naturel pour 91.200 (65 %) et le solde migratoire pour 50.100 (35 %). Le solde migratoire explique donc largement la supériorité du taux de croissance de la population bretonne entre 1975 et 1982 par rapport à celui de la période suivante.

Là aussi une analyse départementale met à jour des disparités importantes. Pour certains départements l'accroissement de population est davantage dû à l'excédent naturel qu'au solde migratoire ; pour les autres c'est l'inverse. Ainsi, la croissance de la population de la Loire- Atlantique entre 1982 et 1990 est due à 77 % à l'excédent naturel (23 % au solde migratoire) tandis que la croissance de la population du Morbihan pour la même période est due pour 61 % au solde migratoire (39 % à l'excédent naturel). De 1975 à 1982 la responsabilité du solde migratoire l'emportait sur celle de l'excédent naturel dans trois départements : Côtes-d'Armor (83 %), Finistère (64 %) et Morbihan (58 %). Entre 1982 et 1990 la responsabilité de l'excédent naturel dans la variation de population l'emporte partout sur celle du solde migratoire sauf dans le Morbihan où la part du solde migratoire dans l'accroissement démographique est de 61 % (chiffre supérieur à celui de la période 1975-1982).

En bref

A l'occasion de la remise du Prix de l'Europe à la commune de Plougernev, une délégation du bureau de Stourm Ar Brezhoneg a rencontré des représentants du Conseil de l'Europe (MM. Jung, sénateur alsacien ; Lord Newall, de Grande-Bretagne ; Zierer, élu au Bundesrat d'Allemagne, et Larcher, membre de l'administration du Conseil de l'Europe).

Les représentants de SAB ont exposé que la langue bretonne est en danger de mort en raison de la politique de génocide linguistique appliquée par l'État français, et ce en contravention des recommandations du Conseil de l'Europe à ce sujet, notamment la recommandation 192 (1988). Ils ont demandé aux représentants du Conseil de l'Europe d'intervenir pour que cesse cette politique et que soient respectés les droits de la langue bretonne.

Les arguments de SAB ont été soigneusement écoutés, et les délégués du Conseil de l'Europe ont manifesté leur volonté de faire appliquer leurs recommandations par l'État français.

Qu'est-ce que K.A.B. ?

Interview de Tangi Manac'h et Yann Fievet, responsables de l'association K.A.B. (Kelc'hiou Arboellouriezh Breizh)

Constituée officiellement il y a environ deux ans, l'association K.A.B. entend mettre sur pied d'ici 1991 une société anonyme pour favoriser la création d'entreprises et donc d'emplois en Bretagne. Cette société d'investissement dont le capital (1.500.000 F) est divisé en trois mille actions de 500 F.

Le Peuple Breton : D'où vous est venue l'idée de créer cette société d'investissement en faisant appel public à l'épargne ?

T.M./Y.F. : Le précédent existe au Pays Basque Nord où la Société Herrikoa a créé près de 800 emplois depuis sa création en 1980. Ce succès nous a amenés à mettre en place en Bretagne un projet similaire.

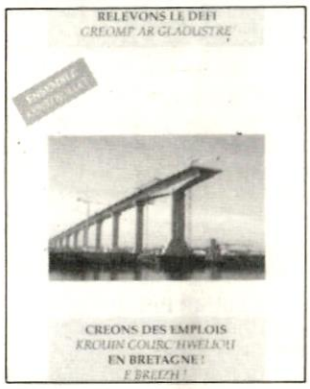
Nous sommes à une époque où les gens sont lassés des discours et attendent du concret. Avec cette société anonyme, nous lançons un formidable pari : donner aux Bretons les moyens de se prendre en charge, de réussir à créer les conditions pour travailler au pays. D'après les quelques rencontres que nous avons eues jusqu'ici, pour présenter notre projet, l'accueil est très positif.

P.B. : Comment parviendrez-vous à aider la création d'entreprises ? Des centaines naissent en Bretagne et ailleurs chaque année, mais beaucoup ne survivent pas au-delà des deux premières années. N'est-ce pas une opération risquée ?

T.M./Y.F. : Nous prenons le maximum de garanties, en accueillant dans l'association des gens confirmés (comptable, chefs d'entreprise, commissaire aux comptes, financiers...). Chaque projet présenté au conseil d'administration de la SA devra respecter deux principes : le dossier devra être sérieux et défendu par des gens motivés et compétents, il devra créer des emplois sur le territoire breton. Notre rôle sera alors de prendre des participations dans le capital de l'entreprise en voie de création. Il ne s'agit donc pas de prêts à court ou moyen termes.

P.B. : Les organismes bancaires ne jouent-ils pas déjà ce rôle ?

T.M./Y.F. : Nous jouons le jeu de la complémentarité. Pour commencer un projet d'entreprise, il manque souvent une partie du capital de départ. La société anonyme va donc, par un apport initial, permettre l'obtention d'un prêt bancaire.



Réunion d'information K.A.B. : le 6 octobre prochain, à la Bourse du travail de St-Denis (93200), à 15 h. Sortie du métro St-Denis-Porte de Paris.

P.B. : Pourquoi avoir attendu deux ans pour démarrer ?

T.M./Y.F. : Nous n'avons pas chômé pendant ces deux années. Il a fallu tout d'abord cerner notre projet et bien définir notre démarche. En matière de création d'entreprise, surtout si l'on fait appel public à l'épargne en pratiquant toutes sortes de publicité pour trouver des actionnaires, la loi est très précise et l'ignorer serait préjudiciable. Ainsi le capital social de cette société doit être au minimum de 1.500.000 F, sous peine de ne pas recevoir l'aval de la COB (Commission des Opérations de Bourse). Nous avons aussi mis à profit ce laps de temps pour rassembler dans l'association KAB des professionnels du droit, de la gestion d'entreprise, du marketing. Enfin, l'association a récemment publié une plaquette bilingue (français-breton), pour mieux faire connaître ce projet.

P.B. : Cette année est particulièrement importante pour la réussite de ce projet ?

T.M./Y.F. : En effet, nous projetons de créer la SA en septembre 1991 au plus tard. Or, il est évidemment impossible de vendre les actions de cette entreprise qui n'est pas encore fondée. Nous demandons donc à toutes les personnes intéressées par la réussite de ce projet de signer une promesse d'achat d'action. Ainsi, chacun s'engage à acheter au moment de la fondation, une ou plusieurs actions de 500 F. Il ne s'agit donc pas de verser une quelconque somme d'argent aujourd'hui. A partir du mois de juin 1991, nous totaliserons toutes les promesses d'achat et déciderons alors de procéder à la fondation de la SA, si nous réunissons pour 1,5 million de promesses.

P.B. : Et dans le cas où vous ne réunissez pas cette somme ?

T.M./Y.F. : C'est très clair : il n'est pas question de poursuivre le projet si nous n'atteignons pas cet objectif.

P.B. : Comment fonctionnera la SA ?

T.M./Y.F. : Une assemblée générale des actionnaires élira un conseil d'administration, avec à sa tête un PDG. Il est à noter que pour éviter toute prise de pouvoir par une minorité d'actionnaires, le droit de vote sera semi-proportionnel au nombre d'actions détenues. Ainsi, jusqu'à la dixième action, une part = un droit de vote. Cependant, ceci cesse d'être à partir de la onzième action. Quelqu'un détenant 50 actions n'aura que 10 droits de vote.

La société investira l'argent dont elle dispose sous la forme de prises de participation dans le capital d'entreprise en voie de création, ou souhaitant se développer. Une partie de l'argent sera pourtant investie dans des placements sûrs (SICAV, FCP), pour pallier aux risques de faillite d'entreprises.

P.B. : Y-a-t-il des critères de choix concernant l'objet de l'entreprise dans laquelle investir ?

T.M./Y.F. : Pour obtenir de l'argent de la SA, l'entreprise en question doit uniquement s'engager à créer des emplois (au moins un) en BZH. C'est là le but de notre démarche : la recherche de la rentabilité mais non du profit à court terme, l'attachement au bilan social des entreprises financées autant qu'à leur bilan économique. Outre ces conditions de principe, le projet d'entreprise doit être sérieux et viable. Nous sommes ouverts à tous les types de propositions, dans tous les domaines économiques, mais nous refuserons de financer des projets mal construits, si sympathiques soient-ils !

P.B. : Les actions de la société anonyme pourront-elles être revendues ultérieurement ?

T.M./Y.F. : Bien entendu. Chaque actionnaire pourra vendre ses actions après la deuxième année de fonctionnement de la société. Nous favoriserons la création d'une bourse interne pour faciliter la cession des actions et donner la possibilité à de nouvelles personnes d'entrer dans le capital de la SA. L'action que l'on souscrira n'est donc pas un don à fonds perdus, mais il s'agit d'un placement. A noter aussi que les actions pourront être rémunérées. En effet, si les entreprises dans lesquelles nous avons des participations font des bénéfices, une partie de ceux-ci sera versé à la société anonyme. L'assemblée des actionnaires décidera alors soit de garder cet argent en réserves, soit de le distribuer à chaque actionnaire sous la forme d'un dividende.

Aménagement du territoire et présence postale en milieu rural

Un désengagement inacceptable de l'État selon le syndicat S.U.D. PTT de Bretagne

Le 27 juin dernier, le parlement, sur proposition du gouvernement, a décidé de modifier le statut juridique des PTT. Le 1er janvier 1991, la Poste et France Télécom seront séparés et transformés en deux exploitant publics autonomes.

Cette réforme qui s'inscrit dans la perspective du grand marché européen de 93, ne sera pas sans conséquences pour les usagers des PTT que nous sommes tous.

A l'heure du libéralisme économique et de la déréglementation, ce sont les fondements mêmes sur lesquels reposent nos services publics, qui risquent d'être remis en cause.

Sur le libre marché de la communication, face à la concurrence, les deux exploitants seront de moins en moins jugés sur leurs capacités à répondre d'une manière égalitaire aux besoins des usagers, mais de plus en plus sur leurs capacités à conquérir des parts de marché et à réaliser des bénéfices.

Dans cette perspective, de nombreux élus, députés ou sénateurs, ont exprimé, lors du débat parlementaire portant sur la réforme des PTT, leurs craintes de voir l'État renoncer au maintien de la présence postale en milieu rural.

Le rôle privilégié que devrait avoir la Poste en matière d'aménagement du territoire a souvent été évoqué. La nouvelle loi prévoit même, en son article 8, que le cahier des charges, élaboré à la fin de l'année, devra préciser dans quelles conditions la Poste participera à cet aménagement.

Paul Quilès, ministre des PTT, s'est bien gardé de prendre des engagements fermes en la matière et n'a suivi que timidement les recommandations du sénateur Delfau qu'il avait chargé au début de l'année de faire un rapport sur la présence postale en milieu rural.

Pour en savoir plus sur ce dossier, nous avons rencontré deux militants du syndicat S.U.D. des PTT de Bretagne, Serge Le Queau et Philippe Robin qui, au printemps dernier, ont été à l'initiative d'une campagne de sensibilisation auprès des élus et des usagers des PTT pour défendre la présence postale en milieu rural.

LE PEUPLE BRETON : Tout d'abord que signifie le sigle S.U.D. ?

S.L.Q. : S.U.D. veut dire Solidaires, Unitaires, Démocratiques. La Fédération des Syndicats S.U.D. des PTT a été créée fin 88 par des militants CFDT suspendus par la confédération et leur fédération lors du conflit des transports postaux parisiens. Aujourd'hui, des syndicats S.U.D. existent dans toutes les régions de France. En Bretagne le syndicat a été constitué fin 89.

LE PEUPLE BRETON : Vous étiez opposé à la réforme des PTT proposée par le gouvernement ?

Ph. R. : Effectivement, nous avons combattu cette réforme qui, nous le pensons, s'avéra rapidement néfaste, tant pour le personnel que pour les usagers des PTT.

LE PEUPLE BRETON : Au printemps dernier le S.U.D. a lancé une campagne de sensibilisation sur la défense de la présence postale, quel bilan en tirez-vous ?

S.L.Q. : Nous avons intitulé cette campagne « Touche pas à ma poste ».

Elle s'adressait aux élus et aux usagers des communes où des bureaux de poste sont menacés de fermeture.

Notre campagne a reçu un écho favorable et a été bien reprise par la presse locale et régionale.

Nous avons demandé aux usagers et aux élus d'adresser des pétitions au ministre des PTT, pour demander le maintien de la présence postale en milieu rural.

De nombreux conseils municipaux ont voté des délibérations allant dans le même sens.

Ph. R. : Dans ces pétitions, nous demandions aux usagers d'affirmer avec nous leur refus de se voir traiter comme des citoyens de deuxième zone, sous prétexte qu'ils habitent à la campagne.

Nous rappelions qu'il appartient bien à l'État d'assumer ses missions de service public sur l'ensemble du territoire national sans transfert de charges vers les collectivités territoriales.

Nous pensons également que le service public de la poste ne doit pas être géré selon les seules loi du marché. La péréquation tarifaire et les aides directes de l'État devant permettre de maintenir la présence postale en milieu rural et faire en sorte que tous les usagers, urbains ou ruraux, soient traités sur un pied d'égalité.

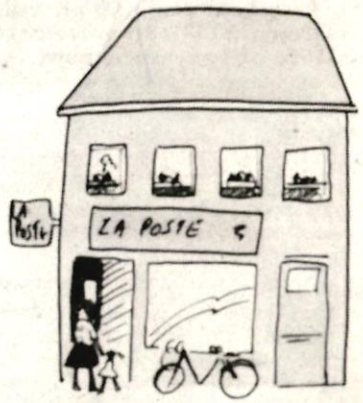
LE PEUPLE BRETON : Les menaces de fermeture sont-elles réelles ?

S.L.Q. : Tout à fait réelles. Sur notre région ce sont au moins une centaine de bureaux qui sont menacés de fermeture à moyen terme. Aujourd'hui la Poste ne veut plus ouvrir de bureau dans des localités de moins de 2.500 habitants.

Hubert Prévot, dans son rapport sur l'avenir du service public des PTT remis à Paul Quilès le 31 juillet 89 écrit que la DP peut s'engager à garantir le maintien d'un bureau de poste par canton...

Bien entendu nous n'en sommes pas encore là, mais n'en doutons pas c'est l'orientation qui est prise. Les nouveaux schémas départementaux de présence postale et la création des districts postaux vont tous vers une concentration des établissements et l'abandon des petits bureaux.

La SNCF, qui, remarquons-le, est comme la Poste maintenant un établissement public, vient d'annoncer la fermeture de quarante gares en Bretagne pour équilibrer ses comptes. Les exploitants gèrent les services publics comme des entreprises privées et se préoccupent bien peu des besoins des usagers.



LE PEUPLE BRETON : La réforme des PTT va-t-elle accélérer cette tendance ?

Ph. R. : Exactement. Nous pensons que la logique qui sous-tend la réforme des PTT est contraire aux intérêts des usagers jugés non rentables. La Poste, en tant qu'exploitant autonome devra optimiser ses moyens et donc délaisser ses services jugés peu rentables.

La réforme donne l'autonomie à la Poste, mais pas les moyens de son autonomie.

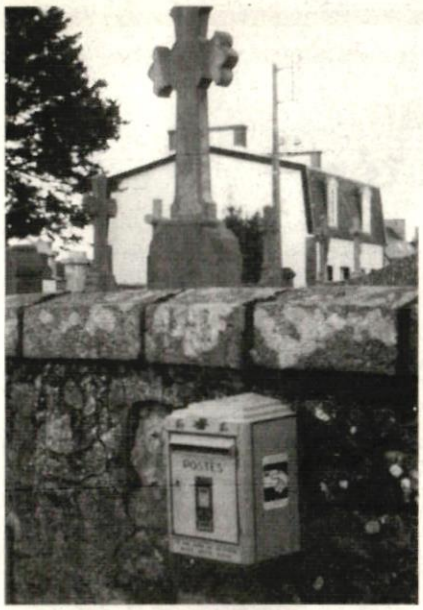
Les vrais problèmes auxquels doit faire face la poste restent entiers et hypothèquent sérieusement sa viabilité future.

S.L.Q. : Dans un article paru dans le Monde du 19 août 89, Paul Quilès se plaisait à comparer les PTT à un oiseau.

« Le service public des années 90 doit, à la fois, prendre son essor et garder les pieds sur terre. Son modèle ne peut-être l'albatros, oiseau de belle envergure mais que ses ailes de géant empêchent de marcher ; il ne peut être l'autruche, animal puissant mais dont la fâcheuse habitude lui interdit tout regard prospectif ; la cigogne, en revanche, conviendrait mieux, elle que l'imagerie populaire a parée d'une mission de messagère du renouveau et d'une grande capacité de bâtisseur... Et quelle endurance ! ».

La comparaison est séduisante, mais nous avons envie de dire à M. Quilès, qu'une cigogne ne s'aviserait pas de jeter son petit hors du nid après lui avoir attaché les pattes et coupé les ailes. Or c'est ni plus ni moins ce que l'État va faire à la Poste au premier janvier 91.

Ph. R. : La réforme des PTT laisse de nombreuses questions sans réponses concernant les relations financières entre l'État et les exploitants. Aucune solution n'est apportée, notamment, pour garantir l'avenir des services financiers de la Poste.



Coïncidence ?

S.L.Q. : Le lourd endettement de la Poste reste à sa charge. Soit 37,5 milliards de francs, ce qui représente une charge financière égale à 11,5 % de son chiffre d'affaires annuel.

Par ailleurs l'État ne s'est pas engagé à compenser les charges indues que supporte en permanence la Poste.

La Poste supporte seule 56 % des aides directes à la presse soit près de 3 milliards de francs. Le budget général ne payant plus sa contribution depuis 1985 et cela malgré les accords « Laurent » signés en 1980 entre l'État, la presse et la Poste.

En refusant de laisser la Poste offrir des prêts aux usagers, le gouvernement va fragiliser les services financiers de la Poste qui, dans les campagnes représentent jusqu'à 70 % de l'activité de certains bureaux.

En ne pouvant pas faire de prêt, la Poste a beaucoup de difficulté à fidéliser sa clientèle jeune et perd chaque année des parts de marché passant de 17 % de la collecte en 1979 à 11 % en 1989.



Une poste moderne, signalée en breton



Bientôt payantes pour les communes rurales

Les fonds déposés par la Poste au Trésor continuent d'être ridiculement rémunérés (3 %) ce qui ne couvre même pas les frais de collecte des chèques postaux (7 %).

LE PEUPLE BRETON : Quel est le coût, pour la poste, de son maintien en milieu rural ?

S.L.Q. : Le surcoût peut être évalué entre 600 millions et un milliard de francs. La DGP parle de 3 milliards de francs, mais ce chiffre est volontairement gonflé pour lui permettre de négocier au mieux avec les ministères de tutelle son contrat de plan pour les années à venir.

LE PEUPLE BRETON : Quelles solutions proposez-vous ?

Ph. R. : Tout d'abord la réforme a été votée au printemps au parlement, et même si nous l'avons combattue, il nous faudra faire avec. Notre tâche sera plus difficile, mais rien n'est jamais définitivement joué.

Nos propositions visent à défendre le service public y compris dans le nouveau cadre juridique. La Fédération S.U.D. a d'ailleurs déposé une contribution et fait des propositions sur la présence postale en milieu rural, dans le cadre de la mission du sénateur Delfau. Bien entendu, nous ne nous faisons pas trop d'illusions.

LE PEUPLE BRETON : Pour quelles raisons ?

S.L.Q. : Au printemps, lorsque nous avons lancé notre campagne « Touche pas à ma poste », nous avions demandé au ministre de prononcer un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste dans l'attente des conclusions du rapport Delfau et de la mise en œuvre de ses propositions.

Notre proposition, que nous avions également déposée auprès des présidents des groupes parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale, a été reprise par la commission des affaires économiques du Sénat. Un amendement au projet de loi (amendement 46 de la séance du 6 juin 90) présenté par le président Faure a été adopté à l'unanimité. Seul le groupe socialiste s'est abstenu.

Le gouvernement a fait retirer l'amendement en dernière lecture à l'Assemblée nationale. Cet amendement précisait que « dans le cadre des missions définies aux art. 2 et 3, la Poste et France Télécom participent aux instances nationales, régionales et départementales chargées de l'aménagement du territoire. Les fermetures de bureaux de poste et d'agences postales en milieu rural sont suspendues jusqu'au 30 juin 92 ».

LE PEUPLE BRETON : Quelles sont vos propositions ?

Ph. R. : Nous pensons que la forte présence de la Poste sur tout le territoire ne doit plus être considérée comme un handicap, mais au contraire comme une chance pour l'avenir.

La densité de son réseau, mais aussi la qualité de son personnel, ont fait de la Poste l'un des services publics les plus appréciés des usagers, comme l'atteste avec force chaque sondage d'opinion.

S.L.Q. : Plusieurs décennies de désengagement de l'État en milieu rural, l'absence de volonté politique pour œuvrer à un aménagement équilibré du territoire ne peuvent que nous inquiéter. Les récentes décisions prises au niveau européen, privilégiant le développement des métropoles régionales au détriment des zones rurales et la scission des PTT en deux exploitants publics autonomes contribuent à renforcer notre pessimisme.

Aujourd'hui, nous constatons que l'État n'entend plus corriger par son action la cruelle loi du marché et cherche même à transférer une partie de ses charges de service public vers les collectivités territoriales.

Ph. R. : Nous pensons que pour maintenir la Poste en zone rurale, il faut renforcer la complémentarité entre les deux exploitants publics que sont devenus la Poste et France Télécom.

Les bureaux de Poste en zone rurale doivent devenir les antennes des agences commerciales de France Télécom et redevenir ainsi de véritables établissements PTT, au plein sens du terme.

S.L.Q. : La polyvalence administrative avec d'autres administrations ne devrait être développée que si les partenaires de la Poste acceptent de rémunérer correctement les services rendus, ce qui jusqu'à présent n'a jamais été le cas.

Le surcoût que représente le maintien de la poste dans certaines régions où la densité de la population est très faible, devrait être évalué précisément, afin que cette charge de service public soit financée d'une part par la péréquation tarifaire et de l'autre par une contribution de l'État au titre de l'aménagement du territoire. Ces deux sources de financement nous paraissent suffisantes, car nous sommes opposés au maintien d'une ponction sur les collectivités territoriales qui représente une entorse de taille à la notion d'égalité d'accès au service public, les usagers des zones rurales devant dans ces conditions payer deux fois, comme usagers et comme contribuables.

Ph. R. : Bien entendu nous réclamons un plan social pour les personnels de la Poste en milieu rural qui ne doivent pas rester les éternels oubliés du fait de leur isolement et de leurs plus grandes difficultés à créer des rapports de force avec l'administration.

Pour contacter le Syndicat S.U.D PTT de Bretagne : Écrire BP 2049, 37 bd Hérault, 22030 Saint-Brieuc Cedex. Tél. 96.33.50.89.

Le RMI – Premier bilan
L'insertion dans le Finistère

L'originalité du RMI français par rapport aux dispositifs de même nature en Europe et aux USA consiste à introduire, parallèlement à un revenu minimum, un droit à une insertion locale et/ou professionnel. Toute la difficulté de la tâche tient autant aux capacités souvent réduites des bénéficiaires à s'insérer qu'aux capacités, toutes aussi réduites, de la société à intégrer la population RMI aux niveaux social et économique.

Le risque de dérapage d'un tel dispositif est bel et bien de faire du RMI une allocation de handicap social ou professionnel. Les activités économiques requièrent un personnel de plus en plus qualifié et mobile et sont, de fait, une source d'exclusion. On voit donc mal comment des entreprises d'insertion ou intermédiaires pourraient absorber ou aider durablement la masse sans cesse croissante des laissés pour compte du libéralisme triomphant que nous subissons.

Le travail reste une valeur pilier de notre société, ce qui conduit à dire que les exclus du travail seront, à terme, les exclus de la société. On mesure ici l'ampleur du problème, qui se pose bien en terme de choix de société.

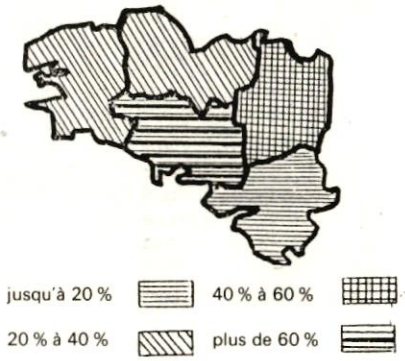
Quelles actions d'insertion ?

Le département du Finistère (comme 88 autres en France) a élaboré un Programme Départemental d'Insertion, travail conjointement mené par la préfecture et le Conseil général. Ce document, relativement épais, établit un bilan de l'action menée en 1989 et, principalement, le programme 1990 en matière d'actions d'insertion. Ces actions sont financées soit par l'État, soit par le Département (qui est tenu par la loi de dépenser un minimum de 20 % du montant des allocations versées, soit 13 millions de francs pour le Finistère).

Les actions d'insertion sont multiples et tentent de correspondre à un besoin individuel. Chaque bénéficiaire du RMI est invité à élaborer un contrat personnalisé qui respecte à la fois un choix du bénéficiaire et une progressivité dans la mise en œuvre du contrat. Ce contrat est validé par le président de la Commission locale d'insertion (CLI) et fait l'objet d'un suivi social.

Fin avril 1990, ce sont 2.151 contrats qui ont été signés (35 % des bénéficiaires).

Taux de contrats en novembre 1989
(par rapport au nombre d'allocataires)



Quelles ont été les actions menées dans le Finistère en 1989 ?

● **les stages** (38 % des contrats) :

Il s'agit de stages d'orientation et de formation professionnelle, d'activités d'insertion en atelier, au sein d'une collectivité (services techniques municipaux, écoles,...), en entreprise, ainsi que des stages de conduite automobile.

● **Les actions d'autonomie sociale** (33 % des contrats). On y trouve les démarches liées à la santé, l'alphabétisation, la lutte contre l'illettrisme, la gestion du budget familial, diverses démarches administratives, etc...

● **Les actions liées à l'emploi** (22 % des contrats). Il s'agit d'une aide à la recherche d'un emploi, contrats de retour à l'emploi (CRE), contrats d'adaptation et de qualification, emploi en association intermédiaire ou en entreprise d'insertion, bilan-diagnostic, etc...

● **Les actions liées au logement** (6 % des contrats). Ces actions consistent essentiellement en la recherche ou l'amélioration d'un logement.

Les projets du programme 1990

Ils portent sur 4 priorités :

1. Les actions d'insertion sociale : avec la mise en place de stages destinés à évaluer et dynamiser les capacités du bénéficiaire à s'engager dans une démarche d'insertion et à définir avec lui un itinéraire adapté dans le cadre d'un contrat.

2. Les actions d'insertion dans le domaine de la santé qui prévoient de faciliter l'accès aux soins (instauration d'une Carte Santé évitant les avances d'argent et permettant la prise en charge du ticket modérateur), l'information sur la santé (alcoolisme notamment), bilans de santé, prises en charge de soins coûteux (appareillages, prothèses,...), etc.

3. Les actions d'insertion dans le domaine du logement qui portent sur l'accès à un logement décent, un accompagnement social afin de permettre le maintien dans le logement existant et l'amélioration de l'habitat.

4. Les actions de formation et d'insertion professionnelle : ce sont près de 700 places qui pourraient être attribuées aux bénéficiaires du RMI dans le Finistère au titre du Plan Emploi (CRE, actions d'insertion et de formation, etc...). A ces formules s'ajoutent les autres mesures (hélas) classiques, telles les Contrats Emploi Solidarité (ex-TUC mais amélioré) et des mesures spécifiquement conçues pour les allocataires du RMI.

Si ce programme est ambitieux, on peut émettre des réserves sur les moyens en personnel et en matériel nécessaires à sa mise en œuvre. En effet, l'élaboration d'un contrat d'insertion, son suivi, la recherche d'informations sont des tâches qui demandent du temps et une formation spécifique dont ne disposent pas souvent les personnels municipaux et départementaux chargés de cette mission. Il semble qu'il ne soit pas possible de financer à la fois des actions d'insertion et des moyens humains. Aussi ne doit-on pas s'étonner de voir l'insertion avancer à cloche-pied !

Par ailleurs, de manière plus globale, on peut se demander s'il n'y a pas contradiction profonde entre l'esprit de ces mesures (et les illusions qu'elles peuvent susciter) et l'évolution de la société libérale. Même si l'on ne peut nier que ces mesures peuvent apporter un relatif mieux-être à des milliers de personnes, on ne peut s'empêcher de penser au gaspillage humain et financier qui existe entre d'une part des intérêts privés qui n'ont que le souci du maximum de profit immédiat et, d'autre part, la collectivité qui, pressée par les premiers, se doit de recoller les pots cassés, à grands frais et avec un succès plus que contestable sur tous les plans. En effet, on imagine sans peine que dans un proche avenir un grand nombre de bénéficiaires du RMI seront passés et repassés dans tous les dispositifs possibles et imaginables pour se retrouver, en bout de course, à la case départ... avec l'échec en plus.

Dans une société dont la devise pourrait être « Courage, fuyons », tout laisse à penser que le RMI fera de vieux os...

F. KEROUREDAN

TRIBUNE DU CONGRÈS

Demande de compléments

Je suis de ceux qui lisent leur journal en position assise et qui écrivent « presse-bouc » plutôt que « presse book » pour désigner une collection d'articles de journaux. Parce que souvent, ça pue, la presse. Malgré Timisoara, le Tchernobyl de la presse, on y trouve encore trop souvent des dérapages flagrants, liés à la soumission aux pouvoirs, à l'argent, aux modes...

Le *Peuple Breton* n'échappe pas à ma méthode générale, même si, la plupart du temps, je suis d'accord avec l'essentiel du contenu. Ainsi, j'ai évité de tomber sur le derrière, en lisant la fin de l'article signé C. Guyonvarc'h, dans le numéro du *« PB »* de septembre, page 11.

Après des considérations plus ou moins heureuses, qui peuvent être discutées raisonnablement (encore que je ne voie pas bien qui en 90, à l'UDB, conteste la propriété privée...), on tombe en effet sur une conclusion très critique sur le fonctionnement de la démocratie au sein des partis politiques. Comme ce texte est écrit sous l'étiquette « Tribune du congrès », cela signifie pour le lecteur basique que l'UDB est visée.

Pourquoi pas ? Tout fonctionnement est toujours perfectible. Mais je dois dire que cette critique, balancée en quelques phrases, sans précision sur ce qui ne va pas, aux yeux de son auteur, me paraît indigeste. Je demande donc à C. Guyonvarc'h, dont je respecte la quantité et la qualité du travail, d'expliquer publiquement, puisqu'il a choisi cette méthode, ce qui lui paraît mauvais en 90, dans la pratique UDB. Il ne pourra sans doute me répondre qu'après le congrès dans le *PB*, mais la question de la démocratie est trop importante pour ne plus se poser après les journées historiques des 3 et 4 novembre 90 (dates du congrès).

En me réservant de poursuivre le débat plus tard, je crois utile de dire :

1. Que si l'UDB a une histoire ancienne qui fut, à l'occasion, discutable sur ce plan, **il y a bien longtemps que j'ai bien du mal à trouver hors de l'UDB deux réflexes démocratiques semblables à ceux de nos militants.** Combien de formations politiques qui se parent des plumes de la « démocratie exemplaire » montrent quotidiennement leurs pratiques douteuses, au dedans comme au dehors. Ne citons pas d'exemple – par économie de papier.

2. Que l'UDB **a consacré à tous les niveaux tellement de temps pour travailler sur son fonctionnement qu'elle en a tiré à mon avis une richesse réelle dans l'échange des points de vue, mais qu'elle a, dans un certain nombre de cas, nui à sa propre efficacité,** par souci excessif de discussion de tout à tous les niveaux. Un excès de démocratie nuit à la démocratie, parfois.

3. Que C. Guyonvarc'h – même s'il n'a pas pu, depuis plusieurs années, travailler de manière suivie dans une fédération – renforcerait sa critique en l'accompagnant de propositions concrètes applicables.

Joël GUÉGAN

« LE CROISSANT ET LA CROIX GAMMÉE »

Après lecture de l'article publié dans le dernier numéro du « Peuple Breton » sur le livre de R. Faligot et R. Kaufer, je tiens à vous adresser ces quelques remarques.

S'agit-il d'un ouvrage sur les liens entre nazis et musulmans (ce que semble vouloir dire le titre du livre) ou d'un ouvrage sur les liens entre nazis et certains dirigeants ou Etats arabes (ce que semble vouloir dire le titre de l'article en généralisant d'ailleurs, en écrivant « Les nazis et le monde arabe »). Il ne s'agit pas là d'une question de forme. Il s'agit d'éviter la confusion trop fréquente entre Islam et arabité (en oubliant qu'il y a des Arabes chrétiens et des musulmans non arabes, la majorité d'entre eux en fait). Ainsi les volontaires musulmans d'Albanie et de Bosnie qui ont formé une division SS, n'étaient pas des Arabes, mais des descendants de Turcs ou de populations islamisées par les Turcs (il y a en Bosnie des Tsiganes musulmans par exemple).

L'antisémitisme d'Hadj Amin El Husseini, grand « mufti » de Jérusalem (dignité en fait auto-attribuée), ainsi que son travail avec les nazis, sont connus depuis longtemps et ont souvent été utilisés comme justification de l'implantation des colonies sionistes en Palestine, en assimilant de façon rapide l'attitude des Palestiniens en général à celle d'El Husseini. Par contre, cela ne justifiant absolument pas son attitude ultérieure, l'on ignore que le même El Husseini estimait dans l'« Illustration » du 30 septembre 1933 que « le plus dangereux ennemi du monde arabe est Hitler, parce qu'en persécutant les Juifs en Allemagne, il consolide le sionisme en Palestine ». Mais dans les années suivantes, la résistance palestinienne a été brisée par la répression des Britanniques et des sionistes encore unis, ce qui peut expliquer (mais non justifier) l'attitude ultérieure d'El Husseini.

Il ne faudrait pas oublier non plus que bien des anciens nazis ont été après la guerre « récupérés » par les services secrets de divers pays, notamment ceux des Etats-Unis, auxquels ils pouvaient être utiles dans la lutte contre le communisme. Bien sûr, ce n'est pas là le sujet du livre de Faligot et Kauffer et je ne veux nullement minimiser les liens qui ont pu (ou peuvent) exister entre les anciens nazis et certains dirigeants ou Etats arabes, mais il ne serait pas inutile de mettre en évidence toutes les responsabilités et complicités dans l'accueil et la protection apportée aux anciens nazis après 1945, un peu partout de par le monde et pas seulement dans les pays arabes et/ou musulmans.

Y.J.

Sur la Crise du Golfe

Au cours de l'été chaud, l'UDB a été amenée à prendre une position publique sur la crise du Golfe persique. On lira ci-dessous la teneur de ce communiqué.

Cette prise de position rapide, avec condamnation de l'agression irakienne et de la politique de ventes d'armes de la France a suscité un accord général dans le parti sur les deux premiers points mais aussi des divergences sur le troisième. On lira après le communiqué un point de vue divergent.

1) Le communiqué de l'UDB

L'Union Démocratique Bretonne condamne fermement le coup de force de l'Irak contre le Koweit et la prise en otages de ressortissants étrangers.

Cependant l'UDB estime que la France porte une grande responsabilité dans l'armement de l'Irak et que les puissances occidentales, par la création d'émirats à leur dévotion dans les régions riches en pétrole, ont créé les conditions du conflit.

L'UDB se refuse à s'associer à la protection des intérêts occidentaux sous couvert de la défense du droit international. Elle rappelle que rien n'a été fait pour faire appliquer les résolutions de l'ONU relatives aux territoires occupés par Israël ou pour empêcher le massacre des Kurdes par l'Irak.

L'UDB demande que la France rappelle ses troupes du Golfe Persique et s'engage résolument dans la recherche d'une solution négociée.

2) Éviter les réflexes conditionnés

En tant que membre du BP et élu de l'UDB, je tiens à exprimer mon désaccord partiel avec la position publique du parti concernant les événements du Golfe.

Les deux points suivants sont à mon avis erronés :

1. – Le Koweit n'est pas une création occidentale et a même servi de base de départ à la libération de l'Arabie du joug colonial turc.

2. – Ce n'est pas parce que la France et la communauté internationale n'ont rien fait pour empêcher les massacres de Kurdes qu'elles doivent rester inertes devant une nouvelle violation du droit international. Une carence donnée ne doit pas servir à justifier des carences permanentes et successives.

3. – C'est bien de souhaiter une solution négociée mais si l'on n'accepte pas des pressions, il n'y a aucune chance que les négocations aboutissent avec un État surarmé, totalitaire, expansionniste, déjà responsable d'une guerre de huit ans et de un à deux millions de victimes. Qu'on le veuille ou non, c'est la présence américaine dans le Golfe persique ou à ses abords immédiats qui a contenu l'avance du dictateur irakien et l'a amené à libérer une partie de ses otages. Il serait évidemment souhaitable que l'ONU puisse jouer directement ce rôle mais ce n'est pas possible à court terme.

4. – Que les grandes puissances assurent la libre circulation du pétrole du Moyen-Orient ne bénéficie pas qu'à elles. Les pays du Tiers-Monde non pétrolier sont les premiers à souffrir de la hausse des cours et seraient les premiers menacés par l'exemple de Saddam Hussein, si son coup de force devenait une victoire.

5. – Il est normal que les États qui ont armé l'Irak contre les Kurdes prennent leurs responsabilités, militaires s'il le faut, pour faire reculer l'Irak.

J.J. Monnier, membre du bureau politique de l'UDB

POBL VREIZH



GLIZARC'HANT

Romant-kazetenn
gant Fanch Treger
Eil lodenn : Unnekvet rann

Envorennou ur paotr-saout

Mab bihan ez on d'an Aotrou Volta ha da veur a hini all moarvat. Deuet on da Vreizh war-dro ar bloavezhioù hanter-kant, ha tamm ha tamm 'm'eus lamet o labour digant ar baotred-saout kig ha gwad. A-drugarez da se eo chomet ar re-mañ un toullad bloavezhioù muioc'h da uzañ foñs o bragoù war bankou ar skolioù.

Un tamm bouest gant ur podtredan e-barzh, un orjalenn o redek tro-zro d'ar park etre postoù bihan koad gant bep a chopin porselen ha setu ! N'eus ket kalz a dra diouzhin !

« Na n'on na bras na teo
Met ar pezh a zo diouzhin zo beo »

Daoust din da vezañ beo-buhezek ha kreñv n'on ket drouk, tamm ebet.

Derc'hel al loened er parkeier, herzel anezhe da vont da laerezh eo ma micher. Ha setu pa stok ar saout ennon e krogan en o c'hostez pe en o zalier. Met biskoazh n'on bet aet da greiz ar park da glask chikan dioute. Nann, chom a ran fur war ar wrimenn.

Da gentañ holl e veze sellet ouzhin evel ouzh ul loen sirk, ur pezh kurius bennak. Betek ar vugale, o tont d'ar gêr eus ar skol, a zeue d'am gwelet. Unan a groge ennon gant e zorn hag ar re all a roe an dorn dezhañ, hag evel-se an eil d'egile d'ober ur chadenn netra nemet evit amprouiñ ac'hanon. A-wechoù all e veze kenstrivadegoù etreze da welet piv a chomfe ar pellañ stag ouzhin gant e zorn serret. Darn all o deus bet lakaet en o fenn staotañ warnon, evit ober goap moarvat. N'o deus ket bet graet div wech !

Gwelet 'm eus kalz a cheñchamantchoù e Breizh en ur daougent vloaz. Gwelet 'm eus da gentañ saout ar vro, saout gwenn ha du, loened bihan skañv gant kernioù hir. Ha goude eo deuet an Normanezed pounner hag ar saout eus Bro Fris ha me oar me pere c'hoazh ! Gwelet 'm eus kleuziadioù gwez derv ha kistin o vont d'ober plenken pe skilhoù, parkoù bihan o vont d'ober re vras, maiz pe ed-Turki o tont er vro e-lec'h potaj, regra e-lec'h melchon...

Gwelet 'm eus ivez ar paourkaezh saout tapet dindan barradoù gwall amzer, avel walarn ha grizilh, o klask ar gwasked e korn ar parkoù, o tostaat ouzh ar pezh a chom eus ar c'hleuzioù, betek o daoulin er fankigell. Ha neuze 'm beze truez oute. C'hoant a-walc'h am beze d'o leuskel da dremen, met siwazh, an dever da gentañ, neketa ?

Gwelet 'm eus ivez, met da betra a servij ? Gwelet 'm eus Breizh o koll he c'horf hag un tamm mat eus hec'h ene...

Gant ar chaseerien end-eeun am eus bet d'ober alies. Lammat a reont dreiston, tremen a reont dindanon, ha peurvuiañ e sac'h un dra bennak, pe loerenn o bragoù pe o botchoù pe ar fuzuilh hag a-wechoù zoken ez a an tenn kuit. Ha neuze e klevan anezhe o vallozhin :

– Daonet 'vo kroc'hen ma ene, kozh paotr-saout brein !

Alies a-walc'h e vez diframmet ma orjalenn pe didroadet ma fost, hag e choman evelse, tort ha kamm da c'hortoz ken na erru ma fer-c'henn.

Nann, tudoù, n'eo ket ordinal ur vuhez vrav ma hini. Hañv-goañv dindan an amzer, sul-gouel o labourat ha nebeut a flouradennou, digant an dud, kentoc'h taolioù botez ha taolioù morzhol.

Koulskoude ne vin ket displantet ken gant kernioù ar saout, na re an annoarezed kennebeut rak, evel ma ouzoc'h sur a-walc'h, n'o-deus ket a gernioù ken, an darn vrasañ anezhe da nebeutañ, heskennet e vezont. Ma n'eo ket un druez troc'hañ evel-se difennoù ha kaeradur al loened !

Ma talc'h an traoù da vont war an tu-se, ne chomo ken kernioù nemet gant ar melc'houed hag an doganed ! Gwir eo e vez troc'het ivez o beg d'ar yer, o lost d'ar chas ha d'ar moc'h bihan, hep kontañ traoù all c'hoazh, evit ar re-mañ d'an nebeutañ !

N'eus ket pell ez eus bet lakaet din treid houarn ha chopinoù plastik. Ar vuhez vodern petra ! Muioc'h a nerzh a zo deuet din ivez a-drugarez d'ar « sekteur » ha setu n'eo ket brav c'hoari ganin ken. Evelkent, abaoe keid-all ez eo en em gustumet al loened ouzhin. Alies a wech e welan ar saout war bennoù o daoulin dirazon. N'emaint ket o pediñ doue al loened-korn, nann ne gredan ket. O klask peuriñ kaol en tu all d'an orjalenn emaint, ha war benn o daoulin e c'hellont astenn o fenn dindanon.

Piv en deus lâret e oa sot al loened ?

(Da vezañ kendalc'het)

TRUBARDEREZH AR SINDIKADOÙ

Na c'hortozit ket diganin e vefe barnet ar sindikad-mañ sindikad. C'hwi a gollfe o amzer. N'eus hini ebet a zo gwelloc'h eget an hini all. Zoken va hini-me. Troet int holl war-du ar « jakobinelezh », ar gostezenn bolitikel nemeti, evel ma veze, n'eus ket pell, broioù ar Reter. Ne vev Stad-Frañs nemet gant ar gaou, nemet gant ar gevier Stad-Frañs, douar al librentezh ? Ne vez ganti nemet touellañ, tromplañ. Gwir eo ez eus meur a gostezenn enni : a-zeou, a-gleis, e-kreiz. Met ganto ez eus ar memez linenn : gwelout Stad-Frañs evel ur vroad. Dismegañs o deus ar « Fransizien » ouzh personelezh ar pobloù, o doare-soñjal, o ijin, o c'hultur. Savet ha stummet eo bet Stad-Frañs dre nerzh ar brezel evel meur a Stad war voull ar bed.

D'am soñj e teu a-daol-trumm skouer dispar an « Alzas-Loren ». Pegoulz e voent gallegerien e-pad o istor ? C'hoant o deus bet, sañset dalc'hmat, da vezañ stag ouzh o « gwir Vro » anvet « Bro-Frañs ». Bet on bet div wech da dremen vakansoù duhont, e Kolmar. Klevet em eus an dud. Gwelet em eus o mirdioù. Arvestet em eus o « folklor ». Lennet em eus o anvioù-lec'h. Re fresk e oa o aloubidigezh. N'o doa ket amzer da cheñch anezho evel e Breizh. A-daol-trumm adarre e voe skoet va spered gant « Rod ar Binvidigezh » (Roue de la Fortune) war FR3 abalamour d'im anv-lec'h da vezañ dizoloet hag a voe a-benn ar fin : « Unterlinden ». Desket ganin un tammig alamaneg e komprenin e oa « dindan skeud ar gwez-tilh ». Neuze e klaski e-barzh. Bro-Alamagn e pelec'h edo « Unterlinden ». Da skouer e Berlin ar bali brudet ? N'emaoc'h ket war an hent mat, va faour kaez tud ! E Kolmar edo. Ankouaet am bao em boa gweladennet ar mirdi-se. Mar vefent bet gallegerien gwechall e vefe bet lakaet « Sous les tilleuls » adarre. Ar Jakobinet n'o deus kredet ober un taol-kamm a seurt-se.

Koulskoude e pep lec'h e kaver cheñchamañtoù troet hervez ar « yezh-veur ». Sanket don e-barzh an tremened emañ an irienn. Dre ar c'hostezennoù politikel eveljust peogwir int graet gant soñjoù herwez o choaj. N'eus netra da lavarout a-enep met ar pezh a zo feukus : heuliañ a reont an hevelep stumm-soñjal, da lavarout eo, ar jakobinelezh, ar gostezenn bolitikel nemeti. Troet hon eus hor soñj ouzh ar sindikadoù savet evit difenn mad al labourerien ha « libr ». Poan gollet. Jakobined int evel ar re all, daoust dezho bezañ graet evit sikour ar re vunut, ar re zister. Er c'hontrol eo. Kaset o deus an distruj enno, distruj o doare-soñjal betek lakaat diaes o doare-komz.

Gwelomp asamblez an droug graet gant ar sindikadoù.

Armead ar skolaerien hervez o sindikadoú

Aze a kavomp ar soudarded gwellañ da vezañ paeet gant ar Republik goude an dud armet gant kanolioù ha fuzulhoù oc'h aozañ an dachenn evito. N'eus ket diferans ebet etre an FEN, ar SGEN hag ar re all. Ur pal o doa : mougañ ar yezh-vamm ha lakaat ar re vihan da blegañ d'ur yezh estrenvro ha ne glotas ket gant o zrowardroioù ha dreist-holl gant douster o mamm. Miliadoù a vistri-skol preparet gant skolioù ispisial a voe strewet e pep korn evit kelenn ar yezh-veur ha chench spered ar vugale. Evit klokaat o c'halloud e teuent alies sekretourien-Gêr. Ul lodenn eus hanterourien ar Republik a gollas o buhez evel hini Gwiskriw en em ziskouezas, hogosig sur, ur mevel sentus eus tud Pariz. Ur seurt neptuegezh a zo ankounac'haet ganto evel m'eo bet ankouaet e lec'hioù all (Afrika hag all).

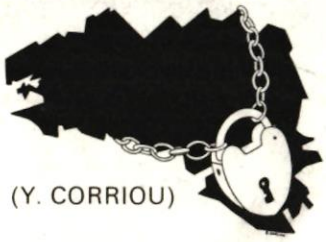
N'eus ket keuz gant an FEN, ar SGEN hag ar re all, ken lorc'hus ma oant eus o deskadurezh dastumet en o skolioù-stad ha marmouzet gant ar skolioù kristen a blege d'o zu hep re gounnar.

Ar galleg, desket fall, a servijas da lakaat an dud da grediñ traoù a bep seurt ne oa ket komprenet mat na dre gomz, na dre skrid ha da leuniañ godelloù ar re finañ.

Al labour, an dilabour, ar goproù

An holl dud a oar ez eo gwelet marc'hallac'h al labour hervez al labourioù kinniget. Ha niver al postoùlabour a zeu hervez an ekonomiezh. Ma 'zeo dalc'het ar c'horn-bro hep netra a gresk a binvidigezh-natur (bagoù, pesked, frouezh, ed, loened-kig hag all) evarv-anezhañ. N'eus netra heñvel etre ekonomiezh Pariz hag ekonomiezh hor bro. Digor omp war ar mor. Hag ar mor ne vez nemet ul lec'h evit tremen vakañsoù e soñj re Pariz. Un hent dall eo an hent a ya da Vreizh, un hent harzet gant ec'honder an dour, e-pad ma oa Pariz digoret war greizenn Europa.

Troet eo soñj ar sindikadou etrezek Pariz evit gortoz ar pezh a vo komandet dezho. Na gredit ez eo demokratel linenn ar sindikad. Diaes eo mont er-maez eus menozioù 'zo. Da skouer ne vez ket sellet ouzh Breizh evel ur boblad disheñvel ouzh « rejionoù » all. Doujañs e-keñver Pariz a gont da gentañ hervez ar skoadennoù lieskementet ha roet gant ar skol hag adkavet gant ar c'hazetennoù, ar radio, an tele ha meur a dra all.



(Y. CORRIOU)

Ar c'kultur pe sevenadur

N'o deus ket komprenet ar sindikadoù e roent nerzh d'ar vourc'hizien keit ha ma digreske... niver ar re sindikadet. Brudañ a reont pezhiou-teatr, laz-seniñ, laz-kanañ hag all kinniget gant Pariz. Ar « folklor » ne blij ket dezho, eveljust, daoust dezhañ bout tennet diouzh levenezh, esperañs, glac'har ar re a labour gant o daouarn pe gant o fenn evit ur gopr dister. A-zivout ar « sinema » ne dalv ket ar boan gortoz burzudoù. Ar filmoù o trein war-du buhez al labourerien, war-du ar pezh a zo anvet « La Province » n'int ket niverus ha ne zegas ket ur plijadur embannet.

Ranndur an Egzagon

Ar maout o deus ar Fransizien evit troc'hiñ an tachennadoù e pep lec'h m'emaont. Aze e kavomp mammennoù ar brezelioù. Ne ra forzh evito : gounit arc'hant a gont dreist pep tra. E-barzh an Egzagon e kav ar re binvidik sikour ar sindikadoù. Ar re gentan int bet evit plegañ d'ar « rejionoù ». N'eus nemet gwelout gant ar « Pehideuloar » ijinet abaoe pell gant ar C'hambroù-koñvers evel m'hon eus lennet en ur pennad-skrid all. N'eus nemet gwelout « Rhône-Alpes », « Midi-Pyrénées », « Centre » hag all, anvioù ken sod an eil re eget ar re all. Kemerit un « deiziataer » ha sellit ouzh ar « rejionoù » heuliet sentus gant an abeg da vezañ efedus, hervez.

Evit klozañ

Sindikadet on adalch 1952 da lavarout eo, abaoe 38 bloavezh. Dileuriad on bet, sekretour, penn-kevrenn, prezidant tenzorier rann-vro hag all. Bet on bet alies da Pariz. Roet em eus kentelioù, prezegennoù-studi. Skiant-prenet em eus tapet. Anavezet em eus ar sindikadoù gant bodadennoù etre sindikadoù a bep seurt. Hini ebet a zo bet a-enep d'ar jakobinelezh. Ar c'hontrol eo. Seul wech ma voe dav garmiñ « kokoriko » e teue diouzhtu ar youc'hadenn-se ganto. Ha me e oan gwelet evel un den iskis, plijus met iskis. Se ne viras ket outo mont da votiñ evit lakaat ac'hanoun e penn traoù 'zo, daoust d'am menozioù...

Aldrig a NAONED

Kuzuliou-Ker Breiz-Izel O houlenn eul lezenn-stur evid ar Brezoneg

Ped a vennadou Kuzuliou-Ker a zo bet dastumet ? (d'an 10/7/1990)

BREIZ-IZEL

Penn-ar-Bed 281
= 99,29 % euz an 283 gomun

Aochou-ar-Arvor 116
= 69,04 % euz an 168 Komun

Morbihan..... 81
= 62,79 % euz ar 129 gomun
580

En oll evid Breiz-Izel .....478 da lavared eo 82,41 % euz komuniou Breiz-Izel.

BREIZ-UHEL ..... 71 Mennad (war 100 komum bet kinniget dezo)

Niver ar Mennadou dastumet en oll : **549**
(a-benn ar la a viz gouere 90)

N.B. 1) Ar homuniou bet mouezïet ar Mennadou evid al Lezenn-stur gand o Huzuliou a oa enno o chom (da-geñver niveradeg 1982) : **1.347.048 a dud,** – hervez ar chifrou kavet e rollou an departamañchou – nemed eur fazi bennag a vefe bet greet ganeom en eur gonta.

2) N'eus meneg, war skridou-divizadennou ar Huzuliou-Kêr kaset deom, nemed euz :

47 kuzulier pe guzulierez hag a-deus dibabet chom heb mond a-du pe mond a-eneb ar mennad kinniget (kuzulierien **« di-du »**),

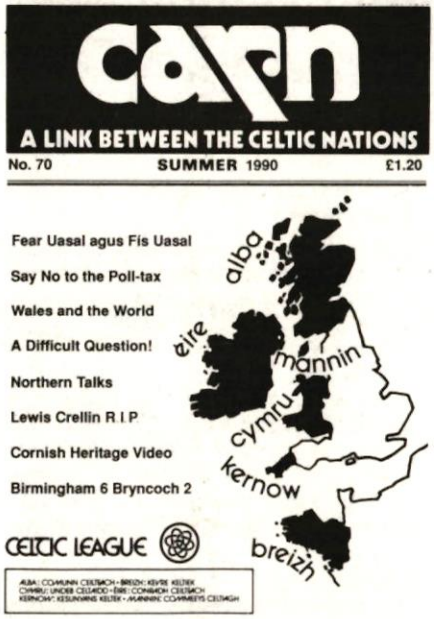
–ha **13 (trizeg) kuzulier pe guzulierez** hag o-deus mouezïet **a-eneb** ar Mennad, – da lavared eo ez int a-eneb al Lezenn-stur goulennet evid implij ar brezoneg er Gelennadurez, war ar Media hag er vuhez foran,

–ha kement-se war 9.100 pe 9.300 a Guzulierien o veza kemeret perz e mouezïadeg o Huzuliou evid pez a zell ar Mennad kinniget d'o Asambleou.

3) Bez'emañ ar Homuniou kontet ganeom evid beza e tachad Breiz-Izel a-vremañ e tu kornog eul linenn o tiskenn euz Plouha beteg Teis ha o tremen dre d/Tresigne, Lanrodeg, Korle, Korel, Sant-Inan, Sant-Yehann-Brevele, Senolf. Bez'e chellfed, marteze, konta pe lemel kuit eur gomun all. Gand-se, kontet on-eus 28. gomun evid Penn-ar-Bed, 168 evid Aochou-an-Arvor ha 129 evid ar Morbihan ; en oll 580 komun e Breiz-Izel...

Hervez Bodad breizeg Evit Lezenn ar Yezou, 40 bis Straed ar Republik, 29200 Brest

CARN



Grit anaoudegezh gant « Carn » ur gelaouenn a zeu er-maez peder gwech ar bloaz. Carn : a link between the celtic nations. 24 pajenn. Bez e vez kaoz enni deus ar Vroioù Geltieg, diwarbenn ar pezh a c'hoarvezh enno. Keleier neuze deus :

– Bro Skoz (Alba) e gouezeleg ha saozneg.

– Breizh e brezhoneg hag e saozneg.

– Bro Gembre (Cymbrù) e kembraeg hag e saozneg.

– Bro Iwerzhon (Eire) e gouezeleg hag e saozneg.

– Bro Kerne-veur (kernow) e kernewez ha saozneg.

– Bro Manev (Mannin) e gouezeleg hag e saozneg.

Setu, ma fell deoc'h ober muioc'h anaoudegezh gand ar Vroioù Geltiek, n'ho peus nemet skrivañ evit Breizh da :

– Breizh subscriptions : Youenn Graff Talbodek, 29300 BEI, Brittany.

Correspondence : Yann Bouessel du Bourg, La Haie d'Izé, 35450 Val d'Izé, Brittany.

A.A.C'H.

Kendiviz e Douarnenez (27-28/10/1990)

Rolladur-ar Sul 28 a viz here

Azalek 9 eur betek 11 eur : Bodadou Labour

1. Stumman mistri-skol

Ha posubl e vo krouiñ un IUFM (ar skol normal nevez) a stummo skolaerien divyezhek ?

Kemennoù gant UGB (Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg), an APLEC (Kevredigezh evit kelennadurezh ar c'hatalaneg), ar FELCO (Kengevredigezh evit kelennadurezh yezh ha sevenadur Okitania).

2. Ar yezhou-rannvro, al levriou skiantou hag al levriou kelenn

Gant astenn an divyezhegezh er skol, e kresk an ezhomm da vodernaat ar yezhoù.

Prezegennoù gant J.Y. Lagadeg, diwar ar geriadur hollvrezhonek, L. Kergoat, diwar ar geriaouiñ e brezhoneg, gant O. Cihigoyenetche war ar c'helenn en euskarez en eil derez.

3. Emdroadur ar gevredigezh, emdroadur ar skol

Peseurt darempredoù etre kemmoù ar gevredigezh, implij ar yezhoù hag ar goulenn evit reiñ dezho o flas er skolioù ?

Kemennoú gant L. Laurent, diwar implij ar brezhoneg, J.J. Prost, war skoilhoù an divyezhegezh e Katalonia an hanternoz, gant B. Tahhan, diwar ar vroad hag al liesyezhegezh : an arabeg e Frañs.

4. Ar yezhou-rannvro ha ar gwir

Gant unvaniezh Europa 1992, daoust hag-eñ e vo ur c'hemm bennak e lezennoù hag e reoliadur Bro-Frañs e keñver he yezhoù ?

Prezegenn gant J.M. Woehling, gwiraour, a-zivout barnadennoù e Bro-Frañs ha gant D. O'Riagan war dachenn Europa.

Azalek 11 eur betek 13 eur : Er Sal Vras :

- Un diverradur gant pep bodad-labour
- Ur c'hlozadur gant ar FLAREP.

Titourou : Caroline Trouin, BP 6, 29172 Douarnenez, pell 98.92.28.10.

Difennourien !

Difennourien an templ'zo dirazon
War o sav, o daou gant dilhad loued
Aze emaint, goloet gant man
Tro-war-dro e kresk ar strouezh
Beb a gleze o deus war o c'hoztez
O galon'zo mil gwech treuzet
Den ebet evit kemer o flas
Ne zifennont mui netra e-barz ar stank.
Kalz re a boan o deus bet o gwarezourien
Evit dont d'o sellout beb eur
An holl floc'hed 'zo tec'het kuit
Sentet o deus d'al laeron douar
Ne chom nemet an daou difennourien-se

Am eus dizoloet evit teir gwech netra
Kement o deus harzhet ar chass
Ma'z'eo deuet foll ar servichourien
Ar roc'h'zo o c'hwarezin ar vrezelourien-se
Gwassoc'h evito ; za ya da vruzun
O zaoulagad a chom ken dilufr
Ma ne zeuio den ebet d'o enorin bremaik
Bez o deus ur bez en o c'horf
Pas sellont an deliennou o kouezan ur wech muioc'h
Hag int goloet gant man ha glac'har.
Ne reont teir gwech netra e-pad ar goanv

Met marteze o deus e-barz o fenn
Hunvreou a glander hag a lak anezho da vezan laouen.
Trec'hiou dispar eus an amzer tremenet
Trec'hiou dizonjet gant o zadou en amzer gwechall.
Setu evel-se e chomont kaloneg ha gwarezet.
Dindan ar roc'h hag a ya breman da vruzun
Dirazo on chomet hag aon am eus bet
Cus an difennourien nevez.

A.A.C'H



En bref

● 12.000 élèves sur 630.000 bénéficient dans l'académie de Rennes, d'une forme ou d'une autre d'enseignement du breton. Mais la demande non satisfaite est encore plus importante.

● Objectif de l'agriculture biologique, dont la foire se tenait à Mûr-de-Bretagne les 9 et 10 septembre : passer de 1 à 20 % de la production bretonne. Selon le Gab (Groupement des agriculteurs biologiques), ces derniers compteraient 500 adhérents sur les cinq départements bretons. Avec la pollution et la dépendance financière de ses paysans, la Bretagne, pour le Gab, n'a pas le choix.

Lanester : victoire !

Il aura fallu se battre jusqu'à la rentrée et annoncer une manifestation, pour que le rectorat de Rennes reconnaisse le droit des enfants et des familles à un enseignement bilingue breton-français.

Alors que 80 familles d'enfants de maternelle et du primaire demandaient la mise en place d'un tel enseignement, le rectorat s'accrochait à un poste unique d'enseignant.

Le deuxième poste vient d'être créé. C'est une fois encore le fruit d'un combat déterminé et un encouragement aux familles qui se battent dans toute la Bretagne.



MANIFESTATIONS AGRICOLES : la solidarité dans l'action ne doit pas masquer le débat de fond

Après les manifestations des éleveurs de bovins de ces derniers jours, un certain nombre de remarques s'imposent.

1. L'UDB comprend et soutient les agriculteurs en difficulté dans leurs revendications immédiates, et juge positive, face à la gravité de la situation, l'initiative de la FDSEA non-alignée du Morbihan d'avoir poussé à l'unité d'action au niveau breton.

2. L'UDB pour autant rappelle :

a) qu'il convient de distinguer entre les causes climatiques (sécheresse) et les causes économiques (baisse des cours) dans les difficultés actuelles des éleveurs. L'amalgame est en effet nuisible à la recherche de solutions durables. Des crises il y en a eu et il y en aura encore... C'est dans la nature du système : les exemples de productions avicole et porcine sont là pour le rappeler, si besoin était.

b) qu'on ne peut que constater que chaque crise se solde par la disparition des plus faibles au profit des plus forts. Aujourd'hui les plus fragiles sont les jeunes, les plus spécialisés et les plus endettés.

c) que la Bretagne peut conserver et même augmenter ses capacités de production agricole, tout en voyant son tissu rural se défaire (départs et déficit d'installations de jeunes cumulés).

d) que ce qui est fondamentalement en cause c'est la logique productiviste libérale... qui a ses partisans convaincus parmi les protestataires d'aujourd'hui.

H. Gourmelen

STIVELL A PAIMPOL : **Le triomphe du sonneur !**

Alan Stivell se produisait à Paimpol le 14 août dernier, à l'initiative de la section locale de l'UDB, pour l'un des rares concerts qu'il donnait, cet été, en Bretagne, et le seul en Côtes-d'Armor.

A Paimpol, qui fut, semble-t-il, sa meilleure prestation sur le plan musical avec un nouveau groupe bien rodé, Alan a fait le plein : ce sont plus de 1.200 spectateurs enthousiastes qui se sont pressés sur les quais pour acclamer l'artiste, lequel n'a pu quitter la scène qu'après un troisième rappel.

La presse locale a très bien rendu compte de la soirée, saluée comme un événement. Ainsi Caroline Ridet, du journal « Le Trégor », qui écrit : « Un retour aux sources somme toute bien progressiste, qui fait aimer la musique traditionnelle aux plus réticents (...) c'est beau et ça bouge bien ».

La soirée avait débuté avec les sonneurs Jean-Michel Guillanton et Gérard Guénégou en vedettes américaines : eux aussi était au meilleur de leur forme. Au total, un grand moment !



Photo : La Presse d'Armor

Italie : la voix des peuples et des régions se fait entendre

Les 6 et 7 mai derniers ont eu lieu en Italie, les élections « administratives » pour renouveler les administrations communales (l'équivalent des conseils municipaux), provinciales (l'équivalent des conseils généraux) et les conseils régionaux des régions à statut ordinaire.

Il faut se rappeler que l'Italie comprend 94 provinces avec un préfet nommé par l'Etat et l'élection d'une assemblée provinciale (consiglio) qui désigne un exécutif (giunta) et un président. Les provinces sont groupées en 20 régions, avec un conseil régional qui dispose de compétences législatives et réglementaires, et qui désigne un exécutif régional (giunta) et un président de l'exécutif. Les conseils régionaux, comme les conseils provinciaux sont élus pour cinq ans au suffrage universel. L'organisation est comparable à celle de la France, mais avec une différence cependant : parmi les 20 régions, 15 régions sont à statut ordinaire, les 5 autres étant des régions à statut spécial créées entre 1948 et 1963 (1) et dont les compétences ne sont pas concurrentes de celles de l'Etat.

Nets progrès des votes autonomistes

Les scrutins des 6 et 7 mai ont été marqués par une avancée sensible presque partout du vote autonomiste. Elle exprime à la fois une volonté de décentralisation plus réelle, et une déception à l'égard du pouvoir central et des partis « stato-nationaux » traditionnels.

Elle est le fait d'organisations qui représentent des communautés ethniques et linguistiques homogènes (Occitans, Slovènes, Tyroliens germanophones, Valdôtains francophones) et de groupes politiques exprimant les exigences des collectivités régionales (c'est notamment, dans le Nord de l'Italie, dans une certaine mesure, le cas des Ligues). Des résultats non négligeables ont déjà été obtenus lors des élections européennes de juin 1989 par des mouvements et partis politiques regroupés dans la coalition « Federalismo » (2).

Au Piémont les Occitans, soit seuls, soit sur des listes d'union ont obtenu des élus communaux ; dans la province de Cunéo, la coalition Movimento Autonomista Occitano-Verdi Arcobaleno a doublé son score de 1985, en obtenant 4,7 % des suffrages et en manquant de près un deuxième siège ; par contre à Turin, la liste MAO-Franco = provençaux-Vaudois n'a pas eu d'élu. La formation Piémont Autonomista-Lega Nord a obtenu, avec 5,2 % des suffrages, 3 élus régionaux, ainsi que des élus dans les provinces et les communes. L'Union Piemonteisa a obtenu un élu à la province de Turin et un à la région du Piémont.

En Lombardie, la Lega Lombarda (Ligue Lombarde) obtient un succès très



important : avec 19,2 % des suffrages aux régionales, elles devient la deuxième force politique et obtient 15 élus ; aux Européennes de 1989, elle obtenait déjà 8,1 % des suffrages, elle a donc multiplié son score de presque 2,5. Elle obtient aussi des élus provinciaux et communaux ; aux élections communales de Milan elle devient la quatrième force politique avec 13 % des suffrages (9,5 % aux Européennes) et 11 conseillers municipaux (elle n'en avait aucun en 1985).

En Vénétie, l'Union del Popolo Veneto obtient des élus dans une dizaine de communes, un conseiller dans la province de Vicenze, un autre dans celle de Vérone et avec 1,9 % des voix obtient un siège de conseiller régional. La Liga Veneta-Alleanza Nord gagne des sièges de conseillers communaux, 7 sièges de conseillers provinciaux et 3 sièges de conseillers régionaux avec 5,9 % des suffrages. Enfin une liste civique placée sous l'emblème sarde a un élu régional et quelques conseillers communaux.

Au Tyrol du Sud, l'Union Für Sudtirol, coalition de trois mouvements, présente sur la liste « Federalismo », obtient trois sièges de conseillers régionaux ; présente pour la première fois sous ce nom aux élections communales, elle remporte au total 43 sièges de conseillers et, avec l'aide des Verts, grignote une partie de l'électorat de la Südtiroler Volkspartei, formation beaucoup plus à droite qui garde la suprématie. Dans le Trentin, le Partito Autonomista Trentino Tirolese garde 3 élus dans l'administration communale du chef-lieu régional (Trente) et a des élus dans d'autres municipalités.

Au Frioul, l'Union Furlane en coalition avec les Verdi Alternativi, obtient un élu dans la province d'Udine ; le Moviment Friûl se présentant seul obtient également un élu ; les deux organisations ont également des élus communaux. En Vénétie-Julienne, les Slovènes de la Slovenska Skupnost améliorent leurs résultats aux élections communales.

Dans la région de Ligurie, la Lega Nord avec 6,1 % des suffrages obtient 2 sièges de conseillers régionaux ; dans celle d'Emilie-Romagne, elle a, avec 2,9 % des voix un siège au Conseil régional.

En Toscane, la liste du Mouvement Autonomiste Toscan et des Verts obtient 1 % des suffrages, mais n'a aucun élu ; aux élections provinciales de Florence et de Prato, elle n'a aucun élu. La Lega Centro n'obtient que 0,2 % des suffrages.

La Lega Centro et la Lega Sud alliées à la Lega Lombarda n'obtiennent que 0,2 à 0,3 % des voix dans les régions de l'Italie centrale et méridionale. Le Movimento Meridionale, seul ou sur des listes de coalition, obtient quelques élus.

La seule ombre dans ce tableau souvent encourageant vient de Sardaigne où le Partito Sardo d'Azione a certes 13 élus aux élections provinciales avec 11 % des voix, mais où il connaît un recul de 4,3 % ; il gagne cependant 0,4 % des suffrages par rapport aux européennes de 1989, où la coalition « Federalismo » a obtenu un élu, membre du PSA, Mario Melis, membre à Bruxelles du Groupe Arc-en-Ciel. Le PSA a également connu un recul aux élections communales, mais garde plusieurs sièges de conseillers dans plusieurs municipalités de l'île. Ce recul a amené le PSA à s'interroger sur sa stratégie et sa ligne politique qui sont en voie de redéfinition.

De ces progrès dans l'ensemble des voix autonomistes ou régionalistes, l'on peut tirer un rapide bilan. Tout d'abord, il n'y a pas en Italie cette barre inique des 5 %, préalable à la participation à la répartition de sièges, et avec des « scores » relativement faibles une représentation des minorités est possible. La multiplication des listes autonomistes ou régionalistes en Italie peut s'expliquer par le fait que l'unité italienne est récente (120 ans) et qu'il n'y a pas dans ce pays le mépris pour les particularismes ou spécificités (ne serait-ce qu'au niveau des dialectes) qui existe en France.

Enfin l'élément nouveau, c'est la percée des Ligues en Italie du Nord et plus particulièrement en Lombardie où la Ligue Lombarde passe de 0,5 % aux régionales de 1985 à 18,9 % à celles de 1990. Cette percée se fait au détriment surtout du PCI et de la démocratie chrétienne, mais aussi dans une certaine mesure au détriment du MSI (Mouvement Social Italien, parti fasciste) ; c'est notamment le cas à Milan où le PCI perd 5,3 % des

suffrages, le MSI, 4 %, et la DC, 3,3 %. Il s'agit là sans doute d'un vote à la fois populiste et régionaliste de défiance à l'égard des partis nationaux. Le reproche est fait aux Ligues de Lombardie et du Nord de l'Italie d'être un instrument du rejet, voire du racisme, à l'égard des Italiens du Sud ; ces ligues s'en défendent, mais le faible score obtenu par les Ligues en Italie centrale et méridionale pose cependant question ; il peut traduire le refus par les habitants de ces régions de mouvements liés à la Ligue Lombarde apparaissant comme xénophobe. Le succès des Ligues dans le Nord au détriment du PCI, de la DC et du MSI ne doit pas faire oublier le maintien ou la progression du PSI dans de nombreuses provinces du Nord et aussi, même s'ils ne sont pas spectaculaires (mais cependant réels), les progrès des Verts qui obtiennent 5 à 6 % des suffrages malgré leur division entre deux listes.

Les succès de l'Union Valdôtaine

Les progrès des forces autonomistes sont particulièrement importants dans le cas du Val d'Aoste, autonome depuis 1946.

Il y a dans le Val d'Aoste, 71 communes. Dans 52 d'entre elles l'Union Valdôtaine arrive en tête et est majoritaire ; dans les 19 autres, l'UV a des représentants dans la minorité.

C'est surtout dans la ville d'Aoste, capitale de la région autonome que les progrès sont importants. L'Union Valdôtaine devient la première force politique avec 20,6 % des suffrages (contre 13,1 % en 1985) ; elle est aussi la seule force politique à gagner des sièges en obtenant 9 des quarante sièges du Conseil communal (elle avait obtenu 5 sièges aux élections de 1985). Il y avait au total 11 listes en présence lors des élections communales, cinq formations perdent un siège au Conseil de la ville d'Aoste.

Organisations	% –	Nombre de sièges
– Union Valdôtaine	20,6	9 (+ 4)
– Démocratie Chrétienne	19	9 (=)
– Parti Socialiste Italien	16,6	7 (=)
– Citta Insieme (PCI)	16,6	7 (– 1)
– Autonomisti Democratici Progressisti	8,3	3 (– 1)
– Verts	6,2	2 (=)
– Parti Républicain Italien	5,8	2 (=)
– Movimento Immigrati Valdostano	2,4	1 (=)
– Parti Libéral Italien	1,8	– (– 1)
– Mouvement Social Italien	1,7	– (– 1)
– Parti Social-Démocrate Italien	1	– (– 1)

Il s'agit là de façon indéniable de la reconnaissance du travail fait depuis des années par l'Union Valdôtaine, créée en septembre 1945, dont « la finalité est d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques » selon l'article 1 de ses statuts. Par le biais d'une identité précise l'UV entend défendre le Val d'Aoste et le préparer aux rendez-vous européens.

Après ce succès aux élections communales, toutes les forces politiques ont reconnu à l'Union Valdôtaine, lors des contacts ultérieurs, le rôle de leader dans la formation du nouveau gouvernement municipal. Rien ne laissait prévoir le complot contre l'Union Valdôtaine au niveau des institutions du Val d'Aoste.

Complot contre les autonomistes

En effet le 6 juin dernier, le gouvernement régional du Val d'Aoste, dirigé par l'Union Valdôtaine, est mis en minorité lors des travaux du Conseil régional lors d'un vote sur un projet de loi relatif à une intervention financière en faveur de la centrale laitière d'Aoste. Un vote à bulletins secrets demandé par les communistes (alors que les forces d'opposition demandaient une « véritable démocratie par la transparence du pouvoir ») se termine par 22 voix « contre » et 7 « pour ». Les groupes présents demandent la démission du gouvernement régional et de son président, alors en route vers Barcelone (autre forme de réelle démocratie que de profiter de son absence !).

Le 20 juin, aucune solution n'est trouvée lors d'une réunion du Conseil régional qui va durer toute la journée. Finalement le 25 juin, le Conseil régional réuni par voie d'urgence, vote pour une nouvelle Junte régionale et pour la démission de l'ancienne et de son président. Auguste Rollandin, président du gouvernement régional et membre de l'Union Valdôtaine, doit laisser la place à Gianni Bondaz, démocrate-chrétien ; après 15 ans de présidence unioniste, accède au pouvoir une coalition formée de la DC, des ADP, du PRI, du PSI et du PCI.

Il s'agit là en fait d'un acte non démocratique qui va à l'encontre de la tendance exprimée par les électeurs lors des votes des 6 et 7 mai, soi-disant pour rendre la démocratie réelle à la Vallée d'Aoste. Le pouvoir est pris et exercé par une coalition hétérogène de forces politiques contradictoires formée pour évincer la Junte régionale et pour anéantir le parti qui représente le peuple valdôtain. C'est le fruit du complot de 5 secrétaires qui se sont réunis en cachette pour s'en prendre au gouvernement exercé par l'Union Valdôtaine ; ce complot rassemble des partis « stato-nationaux », mais aussi une formation régionaliste (les ADP) alliée à l'UV, lors des élections européennes de 1989.

En fait « les partis italiens, partis stato-nationaux qui ont tous leur siège à Rome, n'ont jamais accepté de bon cœur l'existence de l'Union Valdôtaine, parti évidemment valdôtain, né en Vallée d'Aoste, fondé par des Valdôtains et défenseur de l'identité valdôtaine » (3). De façon plus générale, ces partis entendent sans doute réduire la montée des partis autonomistes et régionalistes en Italie, sans tenir compte de la volonté des électeurs.



Un livre pour un fédéralisme des peuples et non des Etats-Nations.

Il ne faudrait sans doute pas s'attendre à une attitude différente des partis français en cas de progrès sensibles des partis ou mouvements autonomistes chez les différents peuples de l'espace français.

Y.J.

(1) Sicile, Sardaigne, Val d'Aoste, Trentin-Haut Adige, Frioul-Vénétie Julienne.

(2) Union Valdôtaine, Autonomisti Democratici Progressisti (Val d'Aoste), Movimento Autonomista Occitano (MAO), Movimento Meridionale, Partito Sardo d'Azione (PSA), Sud Tirol, Union del Popolo Veneto, Union Furlane (Frioul), Union Slovena et Slovenska Skupnost, représentants des Communautés Franco-Provençale, Albanaise, Grecque et Ladine.

(3) « Le Peuple Valdôtain », journal hebdomadaire de l'Union Valdôtaine, du 21 juin 1990. La plupart des informations publiées ici viennent de ce journal.

POBL VREIZH

Mensuel – Edité par les Presses Populaires de Bretagne (association déclarée suivant la loi de 1901).

Président : R. Pédron ;
secrétaire : M. François ;
trésorier : J. Guégan.

Composition et impression :
IMPRAM - 22300 Lannion.

RÉDACTION
Administration, abonnements :
BP 301, 22304 Lannion Cedex.

Publicité : au journal.

Directeur de la publication :
J.J. Monnier.

C.P.A.P. : 66.132.
Dépôt légal : 3e trimestre 1990.

le peuple breton

Le rapport Simeoni sur le projet de budget 1991 des Communautés européennes

Fin septembre-courant octobre, Max Simeoni défendra devant le Parlement européen son rapport sur le projet de budget 1991 des communautés européennes pour les parties concernant la jeunesse, la culture, l'éducation, les médias et les sports. En voici les principales orientations :

– Suppression des subventions de la Communauté européenne aux « festivités » organisées par certains États membres dans le cadre du 500e anniversaire de l'expédition de Christophe Colomb. Le rapporteur estime qu'« il n'est pas dans la vocation de la Communauté européenne de glorifier les conquêtes coloniales qui ont valu à des peuples entiers, premiers occupants du continent, d'être réduits en esclavage et exterminés » ;

– Création d'une ligne budgétaire, dotée d'un million d'écus (1 écu = 7 FF), pour aider aux jumelages entre villes de la Communauté d'une part et villes de l'Europe centrale et orientale (y compris l'Urss) d'autre part ;

– Diminution des crédits octroyés au collège d'Europe de Bruges, sorte d'« ENA européenne », au profit du programme « L'Europe dans les universités » qui vise à développer l'enseignement du droit communautaire dans l'ensemble des universités de la Communauté ;

– Création d'une ligne budgétaire, dotée de 4,4 millions d'écus, en faveur des actions d'éducation et de scolarisation des enfants de travailleurs migrants, de tsiganes et de voyageurs ou de parents exerçant des professions itinérantes. Le rapporteur y voit « l'un des plus sûrs moyens de contrer le développement des idées et des comportements xénophobes » ;

– Augmentation de 19 % des crédits octroyés au programme « Erasmus » qui vise à développer, à l'intérieur de la Communauté, les échanges entre universités et la mobilité des étudiants. Toutefois, le rapporteur demande « l'application de critères sociaux et géographiques stricts dans la répartition et l'attribution des bourses de mobilité » afin que les crédits se dirigent « vers ceux qui en ont vraiment besoin » ;

– Enfin, et cela n'étonnera personne, Max Simeoni demande que les crédits consacrés aux mesures communautaires en faveur des langues et cultures minoritaires soient portés de 1,1 million d'écus en 1990 à 3,1 millions en 1991. Le rapporteur justifie sa demande par « l'importance numérique de la population concernée dans la Communauté » (40 millions d'Européens sur un total de 327 millions, selon la commission exécutive présidée par Delors), par « la politique négative conduite par certains États membres dans ce domaine » (inutile de vous faire un dessin) et par « l'absence desdites langues minoritaires du programme Lingua », dont l'objectif est de développer l'enseignement des langues dans la Communauté (entendez par là les langues d'État, évidemment, c'est-à-dire l'anglais, le français... mais aussi le luxembourgeois !).

Le PB vous tiendra informé de l'accueil qui sera réservé par le Parlement européen à ce rapport à l'orientation nettement progressiste, ce qui ne peut nous surprendre de la part de Max Simeoni. Nous suivrons tout particulièrement l'attitude de certains groupes politiques majoritaires au Parlement européen et bien représentés en Bretagne.

C.G.

DERNIÈRE MINUTE : Le 20 septembre, la commission de la Jeunesse a adopté les deux propositions Simeoni qui visent à porter les crédits consacrés aux langues et cultures minoritaires de 1,1 million d'écus à 3,1 millions et à créer une ligne budgétaire en faveur de la scolarisation et l'éducation des enfants de travailleurs migrants, de tsiganes et de voyageurs ou de parents exerçant des professions itinérantes. Pas de triomphalisme, cependant. Ce n'est que la première étape d'un long processus qui sera parsemé d'embûches.

Le foot aux Féroé : on ne rit plus

Il y a quelques mois, le PB s'était fait l'écho de l'entrée des Iles Féroé (44.000 habitants) dans les éliminatoires du championnat d'Europe des Nations de football. Une première !

Eh bien, pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître. Pour leur premier match, disputé le 12 septembre en Suède (les Féroé n'ont pas de terrain homologué), les insulaires ont battu l'Autriche, l'un des 24 pays présents au récent « Mondiale », par 1 but à 0. Alors, les Bretons !

Strasbourg, le 12 septembre 1990

Intervention en séance de Max Simeoni, au nom du groupe Arc-en-Ciel, sur la crise du Golfe

Lorsqu'ici même, en avril, le groupe Arc-en-Ciel avait demandé l'instauration d'un embargo militaire et économique à l'encontre de l'Irak pour crimes répétés contre l'humanité, il n'avait pas été suivi. On peut le regretter.

Jusqu'au 2 août, la collaboration internationale avec l'Irak fut intense, collaboration militaire dans le cas de l'Union Soviétique, de la France, du Brésil et de l'ancienne Tchécoslovaquie communiste. Le 15 mai dernier la France livrait encore des avions de chasse et des missiles à Bagdad. Le jour où le Koweit fut envahi, des pilotes de chasse irakiens étaient en formation en France. Si l'Irak constitue une menace pour la sécurité du Proche et du Moyen-Orient, c'est parce que deux États du nord principalement, l'Union Soviétique et la France, l'ont doté de la puissance de destruction que l'on sait.

Ceux qui, aujourd'hui, préconisent la guerre contre l'Irak sont souvent les anciens maîtres d'œuvre de la collaboration avec le régime de Saddam, c'est-à-dire les responsables politiques et les principaux actionnaires des industries d'armement. Nous avons connu par le passé, en particulier en Europe en 1914, ce double jeu cynique qui n'a laissé que ruines et désolation.

Nous devons permettre aux peuples du Sud de concevoir leurs relations avec le Nord et entre eux autrement qu'à travers la violence. Mais il faut reconnaître que la politique occidentale dans le monde arabe, au cours du XXe siècle, n'y a guère concouru.

Ce qui est en cause dans la crise du Golfe, c'est le commerce des armes, ce commerce de la mort, et plus particulièrement les ventes d'armes par les États et les groupes industriels du Nord, au nom d'une logique du marché qui n'a pas sa place ici. La crise du Golfe est le résultat du soi-disant réalisme politico-économique qui n'est, en fait, que pur cynisme.

Cette crise en annonce d'autres si nous ne nous attaquons pas à cette plaie pour l'humanité que constitue le commerce des armes. Pour contrer cette menace, il faut organiser, sous l'égide des Nations-Unies, une conférence mondiale sur le commerce des armes dont l'objectif affiché sera d'assurer la reconversion à des fins civiles des capitaux engloutis dans la production et le commerce des armes. La Communauté européenne pourrait prendre cette intitiative dans le cadre de l'ONU. Elle remplirait alors un rôle utile et affirmerait d'une manière positive sa présence sur la scène internationale.

Max SIMEONI

La lutte de la nation mohawk

Les Kanienkchaka (nation Mohawk) font partie des Haudenosaunée (Confédération des Six Nations iroquoises) ; cette confédération est composée d'est en ouest des nations suivantes : Kanienkchaka (Mohawk), Hodenehiota (Oneida), Onodahgeyga (Onondaga), Gayogwenga (Cayuca), Donaghuh (Seneca) et Honhndaskaienh (Tuscarora).

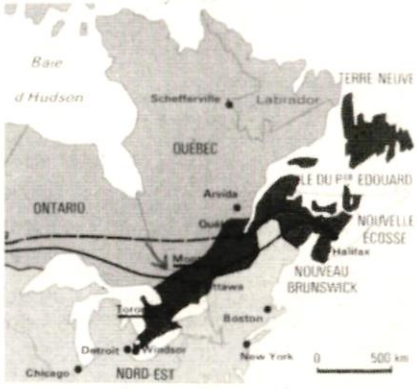
Ces six nations continuent à vivre en accord avec la Constitution de la Confédération antérieure à l'arrivée des Européens en Amérique du Nord. Leur territoire traditionnel s'étend de la rive Nord du Saint-Laurent (de Montréal au Lac Ontario), jusqu'à la rivière Mohawk, au sud de la ville d'Albany dans l'État de New-York. La Constitution de la Confédération s'exerce sans l'intervention d'un quelconque gouvernement étranger. La demande en restitution de terres présentée par la nation mohawk de Kanesatake entre dans les limites du territoire traditionnel de la nation mohawk.

A 6 h du matin, le 11 juillet dernier, quelque cinq cents hommes de la Police provinciale du Québec déclenchent un violent assaut contre les 1.200 Mohawks, hommes, femmes et enfants, de la communauté de Kanesatake, sur la commune d'Oka, près de Montréal, au Québec. Cette attaque centrale est menée à l'aide de grenades lacrymogènes, grenades offensives et armes automatiques. Les hommes, profitant de ce que le vent ait rabattu les gaz lacrymogènes sur la police, se mettent en position de défendre les femmes et les enfants ; dans le même temps les tireurs d'élite de la police provinciale s'infiltrent dans la zone « des Pins ».

La protection et l'autodéfense de la nation mohawk est basée sur le refus d'accepter le projet de la municipalité d'Oka d'agrandir un parcours de golf sur des terrains funéraires ancestraux.

La volonté de couper et détruire des pins sur le site proposé pour l'extension du golf d'Oka constitue une violation grossière des droits de la nation Mohawk et relève d'une attitude raciste du Canada et du Québec qui consiste à imposer comme unique sa culture, sa langue et sa manière de vivre.

Il faut préciser aussi que les terrains en litige faisaient auparavant partie d'une seigneurie octroyée en 1717 par Louis XV aux Sulpiciens pour « veiller au bien-être des Indiens convertis » (mais non consultés lors de la cession). A partir de 1912, les Sulpiciens oubliant les Indiens, commencement à vendre des parcelles aux Blancs. Le gouvernement canadien a racheté quelques hectares pour la communauté indienne et ainsi est né le village d'Oka, moitié européen, moitié indien. En 1967 un promoteur français de Poitiers achète une parcelle revendue en juin dernier à la municipalité d'Oka, pour qu'elle puisse agrandir son golf ; le promoteur envisageant de construire des résidences de luxe à proximité du golf ; tout le monde avait bien sûr « oublié » que la



pinède abritait une cimetière indien. Il fut question un moment que la municipalité d'Oka revende le terrain au gouvernement fédéral afin que celui-ci le cède aux Mohawks, mais l'accord n'a pas été entériné par le conseil municipal.

L'acte d'agression militaire et les violents assauts de la Police provinciale du Québec constituent une violation de la souveraineté de la nation Mohawk de Kanesatake, ainsi que de la Constitution de la Confédération iroquoise ; elles constituent aussi une violation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Une agression armée, effectuée sans provocation par une police para-militaire constitue aussi une violation directe de la Charte des Droits et des Devoirs Économiques des États qui précise dans l'article 16 qu'il est « du droit et du devoir des États... d'éliminer le colonialisme et toutes formes d'agression étrangère, occupation et domination et les conséquences économiques de celles-ci, comme une condition au développement ».

Sont également des violations des Droits de l'Homme l'interdiction de l'accès à Kanesatake, avec l'isolement forcé qui en découle, imposé aux personnes qui s'y trouvent, la confiscation de la nourriture et des médicaments, la discrimination raciale continuelle dont le non-respect des coutumes et de la religion des Mohawks est aussi un exemple.

En fait, la longue guerre d'usure destructrice imposée par le Canada et ses provinces contre les nations indiennes est loin d'être terminée.

Le 18 juillet, la police barre toutes les routes menant à Kanesatake, empêchant la libre circulation des vivres et des soins et l'accès au travail des personnes de la réserve. Par solidarité, les Mohawks de Kahnawake, au nord d'Oka, ont installé un barrage qui bloque l'accès à Montréal, ce qui va provoquer ensuite des réactions brutales des Européens.

La police lance des centaines de mandats d'arrêt contre les Mohawks, dont certains pour meurtre, en raison de la mort, le 11 juillet, lors de l'assaut contre Kanesatake, d'un policier pourtant muni d'un gilet pare-balles. Le gouvernement fédéral leur refuse l'amnistie, bien qu'il ait jugé que la construction du golf était une erreur. Le Mohawks, en état de légitime défense, demandent la reconnaissance de leurs droits de nation souveraine. Il s'agit là du conflit d'une nation contre une autre nation, ce qui a été implicitement reconnu par l'intervention de la Croix Rouge Internationale qui a eu des difficultés à franchir les barrages de police, à faire parvenir de la nourriture et à procéder aux soins.

Les Mohawks de Kanesatake ont reçu l'appui des « Warriors », mais qui en fait dans la « réserve » d'Akwesasne aux États-Unis, de l'autre côté de la frontière, agissent pour le compte des tenanciers de « bingos » que le gouverneur de l'État de New-York essaye d'implanter dans la réserve ; l'intervention des « Warriors » (guerriers) n'est pas sans inquiéter d'ailleurs les chefs traditionnels.

Les Warriors ont reçu le 19 août des renforts en provenance de nations amérindiennes de tout le continent. Partout au Canada des nations amérindiennes font des actions ou des déclarations de solidarité avec les Mohawks. Les Ojibway ont bloqué la voie ferrée Toronto-Winnipeg ; le chef de la « réserve » de Peguis dans le Manitoba a averti que si les Mohawks étaient attaqués, des commandos amérindiens s'en prendraient aux installations stratégiques du Canada ; des Mic-macs de Restigouche en Gaspésie ont annoncé, en cas d'assaut contre les Mohawks, le blocage de la route 132 et des attentats contre certaines voies de communication ; quant aux Inuit (ou Eskimos) ils ont annoncé que si les choses ne changaient pas, ils organiseraient une guerre semblable à celle de Kanesatake.

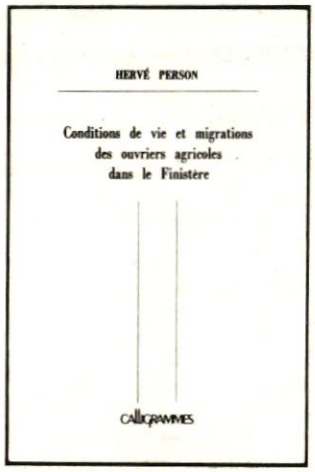
Les 2.600 soldats du 22e régiment fédéral ont pris la relève des policiers du Québec, alors que les négociations continuaient à l'abbaye cistercienne d'Oka entre représentants québécois et canadiens et ceux de la nation Mohawk. A la fin d'août, les barricades mises en place ont été progressivement démantelées par l'armée canadienne sans incidents graves, mais le problème des terrains d'Oka n'est pas résolu. Et surtout le problème de fond qui demeure est celui de la reconnaissance des Mohawks comme une nation-État par les négociateurs Blancs. **Y.J.**

(D'après « Nitassinan », B.P. 101, 75623 Paris Cedex 13).

Scandaleuse discrimination !

Le gouvernement britannique vient de décider, brutalement et sans préavis, de supprimer le financement de plusieurs écoles maternelles en langue irlandaise à Belfast (Irlande du Nord). 140 familles irlandaises se voient donc privées de leur droit à voir leurs enfants recevoir un enseignement en langue irlandaise, vingt instituteurs se retrouvent au chômage du jour au lendemain !

(Communiqué par Solidarité Irlande, Centre social de Pen ar Creac'h, rue du Professeur Chrétien, 29200 Brest. Tél. 97.65.07.38.)



Hervé Person, dont nos lecteurs découvrent chaque mois les articles dans ces colonnes, vient de publier, aux éditions Calligrammes, « Conditions de vie et migrations des ouvriers agricoles dans le Finistère », un ouvrage d'une soixantaine de pages très denses qui équivalent, en nombre de signes, à un ouvrage de 150 pages au moins. La période couverte va de 1846 à 1960, l'étude est fondée sur les documents d'archives. Les conditions matérielles du salarié agricole, l'attitude des autorités, des employeurs, de l'église vis-à-vis d'eux, les revendications syndicales des salariés agricoles sont soigneusement mises envaleur, avec une citation du militant que fut Alexis Gourvennec : ...*« Notre génération d'exploitations agricoles va payer très cher le peu de place qui a été fait hier à l'ouvrier agricole à l'intérieur de l'agriculture, et à l'intérieur de la société d'une manière un peu plus générale, d'autre part »*.

En annexe, une étude de H.P. sur « les salariés agricoles bretons... une marche inachevée vers la dignité » puis sur *« les ouvriers agricoles finistériens dans les années 30 »*. Autres annexes, « L'ouvrier agricole de Plomeur », de Du Chatellier, et un document intéressant sur la « société bretonne de colonisation en Algérie » : édifiant !

Au total, un petit livre qui comble un vide sur un sujet peu et mal traité par les historiens et les sociologues.

Chaque mois depuis 1969

armor magazine

présente et commente

LA VIE BRETONNE

BP 419
22404 LAMBALLE CEDEX

« Les Faims premières »

« Les Faims premières » (poèmes, éd. Calligrammes, Quimper, 90 p., 75 F). *« Tu prends le petit chemin noir/Sous les fougères/Et rien n'aggrave le poids de ta peur/Ne lustre le feuillage persistant de l'enfance »* (p. 20). A qui s'adressent ces lignes ? A quel lieu, à quelle époque renvoient-elles ? Pourquoi cette peur ? Le langage poétique contemporain élimine le rationnel, l'explicatif et projette alors le lecteur dans le domaine exclusif de la sensation et de la mémoire. Marc Legros puise à ce langage. Il en accentue le dépouillement, le caractère contemplatif par un sens de la métaphore et de l'ellipse qui sollicite la communion du lecteur avec l'évocation, dense et stylisée, de paysages intérieurs qui empruntent souvent au registre de la mer : *« La marée ouvre le compas du jour/On émerge alors lentement/Des sables millénaires »* (p. 28).

Mystère et sérénité émanent de ces textes brefs où l'usage fréquent de l'enjambement et l'absence de ponctuation soulignent l'ambiguïté du message : *« On poussait cornes de brume/De longs cris »* (p. 65). Poésie immergée dans l'instant, ***« Les Faims premières »*** nous font épouser l'ici et le maintenant : *« La transhumance oblique des saisons (...)/Parmi l'agonie liquide des oiseaux »* (p. 37) est un exemple, entre cent, d'association verbale heureuse qui force notre réceptivité tandis que la raison apprécie la justesse des images.

Sensible à *« la basse continue des galets »* (p. 87), le poète ne se pose pas ici en démiurge envahissant. L'humilité prime la prise de possession du monde : *« On n'est qu'un pauvre signe/Des temps/On brille par notre absence »* (p. 66), confie l'auteur dont la seule ambition est d'*« arranger le décor »* (p. 72). En effet, *« La poésie ne pèse pas »* (p. 8), *« L'histoire a égaré nos livres »* (p. 18) ; *« la mer »*, si souvent abordée avec ses « sternes », ses « congres », « gorgones » et autres « drakkars », *« n'est qu'une longue/Interminable/Entrée en matière »* pour le livre qui reste à écrire et qui se lit dans les espaces esquissés.

Les termes techniques sont rares, mais leur présence me paraît regrettable : à quoi bon ces « bélémnites », ces « cirripèdes », ces « phalodes » ou autres « ridains » bien livresques dans des lignes par ailleurs si vouées à ces mots simples et vagues, « grands errants du réel », selon Bonnefoy, qui permettent à quiconque de recréer les poèmes selon sa personnalité ? Dans le même ordre d'idées, les quelques noms propres qui émaillent le texte, « Temesvar », « Görlitz », « Marais »... en appellent à l'expérience privée de l'auteur, qui risque alors de s'écarter de l'approbation du plus grand nombre par l'allusion à un vécu que le lecteur n'a pas partagé. Il vaut mieux donc le lui épargner et préférer une stylisation qui domine d'ailleurs largement dans cet ouvrage.

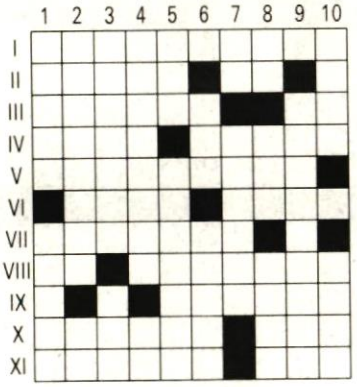
« La chair du jour est un grand livre/Griffé seulement de cris d'oiseaux » (p. 47) : l'acte d'écrire ne se sépare pas de l'appréhension sensorielle de l'univers. Enfance, mer, saison, mémoire et blancheur sont les mots-clés de ces textes à l'homogénéité quasi-parfaite qui fortifient et rassérènent.

Refermant ***« Les Faims premières »***, on a l'impression d'avoir lu Jean Follain, visité par Yves Tanguy, et c'est dire combien la lecture a été heureuse.

Pascal RANNOU

Poèmes de Marc LEGROS

Mots Croisés Bretagne-Celtie



Problème n° 25
(quelques mots sont en breton)

HORIZONTALEMENT

I. N'ont pu que pleurer Boudicca en 61 après J.C. – II. Le pays préféré des Bretons ; Accord phonétique. – III. Pseudonyme d'une actrice née à Fougères en 1806 ; A bout. – IV. Souvent rapproché du I du X horizontal ; Elle fut refusée à Pontcallec. – V. Telle une matière abondante sur nos plages. – VI. Fit comme le pouvoir central s'agissant des mesures en faveur de la langue bretonne ; Sureau. – VII. De plus en plus nombreuses en Bretagne intérieure. – VIII. Article ; Kléber y vainquit les « Vendéens ». – IX. Précieux collecteur. – X. Fut un peu le berceau du surréalisme ; Quand le P.B. reprend son souffle. – XI. Tel le clocher du Kreisker ; On ne l'imagine pas pauvre, contrairement à son homonyme français.

VERTICALEMENT

1. Lorient leur doit sa naissance ; Irrigue le vignoble breton. – 2. Sur le canal St-George, à moins que ce ne soit un vêtement ; Article. – 3. Peut-être de simples échinodermes... ; Divinité. – 4. Fameux submersible de conception nantaise ; Communes à toutes les ethnies. – 5. Celle de Batz peut être ou avoir été ; Un chanteur trop tôt disparu. – 6. Lettres de Tréguier ; Tel le pavillon d'une bombarde. – 7. Pronom personnel ; Cripure pouvait les entendre chanter. – 8. Dans une négation ; Encoche ; Un chemin vraiment détourné. – 9. De nos jours, pourrait désigner un occupant du 1 au 4 vertical. – 10. A l'image de St-Gildas ; Inversé : colonel vannetais résistant écrivain.

M. ERWAN

Solution du problème n° 24

Horizontalement :
I. Barbechat. – II. Ruelles ; Ar. – III. Oc ; Os ; ONU. – IV. Cassard ; G.S. (George Sand). – V. Elus ; Artus. – VI. Lésé ; Marie. – VII. IUC ; Ganses. – VIII. Acier. – IX. NREL (Lern) ; Den. – X. Dei ; Venise. – XI. Ecoper.

Verticalement :
1. Brocéliande. – 2. Aucaleuc ; E.C. (Edouard Corbière). – 3. Re ; Suscinio. – 4. Blosse ; Er. – 5. Elsa ; Grève. – 6. Ce ; Rama ; Ler. – 7. H.S. ; Drano. – 8. TRS ; Dir. – 9. Tanguières. – 10. Russes ; Nef.

FESTIVAL DU CINÉMA DE DOUARNENEZ

N'oublions pas la création cinématographique !

Il y avait cette année quatorze œuvres en compétition pour les prix accordés (voir le palmarès). Le public avait la possibilité de les voir deux fois, et dès le jeudi soir, la forme de la journée bretonne ayant été changée cette année. Le choix des œuvres en compétition était le résultat d'une sélection faite par les organisateurs, après visionnement bien sûr ; une telle sélection n'est pas nouvelle, mais c'est sans doute la première fois qu'elle a été suivie de réactions de mécontentement. Cependant les œuvres non retenues ont été présentées au public le samedi 25 août, ainsi que les productions de la société Lazennec.



Vincent (J.P. Lemouland)

Peu d'œuvres de fiction

Parmi les œuvres en compétition il y avait sept films et sept vidéos. Parmi les films il y avait deux longs-métrages, un moyen-métrage et quatre courts-métrages ; parmi les vidéos, il n'y avait qu'un seul long-métrage, les autres œuvres étant des produits très courts (entre 3 mn 20 et 13 mn).

Sur ces quatorze œuvres, il y avait huit œuvres documentaires, trois films d'animation et trois œuvres de fiction (ou bien dans lesquelles il y avait une part de fiction). L'on retrouve la même tendance pour les onze œuvres non retenues à la sélection initiale (parmi lesquelles quatre films) : huit œuvres documentaires, deux œuvres peu ou prou de fiction et un film d'animation.

Cette faible part d'œuvres de fiction pose à mon avis, problème. Il ne s'agit pas de méconnaître l'intérêt du documentaire, qui peut être une étape nécessaire. Mais est-il suffisant d'avoir un grand nombre de documentaires pour parler véritablement d'un cinéma breton ; encore faudrait-il savoir de quels documentaires il s'agit.

Il me semble que, pour que l'on puisse parler de cinéma breton, il faut que ce cinéma exprime un imaginaire ancré dans la vie, dans les joies et les peines des Bretons, dans une culture bretonne débarrassée de toute folklorisation. Nous n'en sommes pas encore là, il s'en faut, mais c'est à mon avis ce vers quoi il faut tendre. Cet imaginaire s'exprime dans la littérature, dans le théâtre, dans la musique aussi ; il ne s'exprime pas, ou si peu dans le cinéma, et encore trop peu dans l'audiovisuel en général, notamment à la télévision. Il en va de la responsabilité de ceux qui en Bretagne ont des idées et savent les exprimer par écrit, en breton ou en français ; qu'ils pensent aussi à les exprimer par l'image ou qu'ils s'y préparent, ne serait-ce que par l'écriture de scénarios.

L'œuvre du cinéaste palestinien, Michel Khleifi, auquel un hommage était consacré au Festival par la projection de quatre de ses films (sur une dizaine) vient quelque peu illustrer mon propos. Michel Khleifi après des reportages et des films documentaires, réalise en 1987 « Noces en Galilée » qui a eu un très grand succès (à Douarnenez comme ailleurs), qui est un film de fiction ancrée dans la réalité quotidienne palestinienne mais qui tend à l'universel dans la mesure où l'on pourrait remplacer les Israéliens et les Palestiniens, par bien d'autres peuples vivant une situation d'occupation militaire. Il va ainsi dans une moindre mesure et de façon plus pessimiste pour le « Cantique des Pierres » (film qui n'a toujours pas trouvé de distributeur en France), où se mêle le réel de l'Intifada, avec une histoire d'amour qui introduit une part de fiction dans un documentaire, et qui a été défini comme un film sur la douleur.

Souhaitons qu'il en soit ainsi pour le cinéma breton et qu'il se tourne vers des œuvres de fiction de qualité, tendant à l'universel, pour qu'il soit vrai aussi dans, et par, le cinéma et l'audiovisuel que « Bretagne est univers ».

Les films en compétition

Il ne m'a pas été possible de voir les vidéos participant à la compétition et je ne peux donc pas en parler. Rappelons-les quand même pour mémoire.

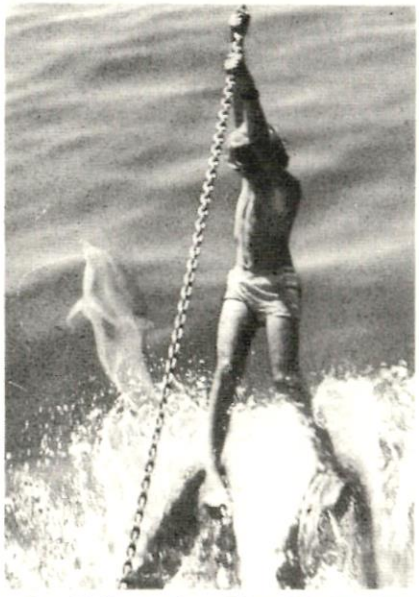
Il y avait tout d'abord trois films d'animation : **« Règne de sucre »** de Jean-Pierre Lemouland, sur la lutte des croûtons de pain-démocrates contre les gâteaux-aristocrates lors de la Révolution (1), **« Vincent »**, du même réalisateur, sur la vie de Vincent Van Gogh à Arles, à travers ses tableaux, et **« Anomalie »**, film réalisé par G. Allin, Y. Gaillard et P. Villard, étudiants de Licence « Information et communication » de l'Université de Haute-Bretagne, conseillés par Jean-Pierre Lemouland. Il y avait aussi trois documentaires : **« Eaux et rivières de Bretagne »** de Roland Savidan sur le Centre d'initiation à la rivière géré par l'association du même nom à Belle-Isle-en-Terre, **« Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les coquillages »** de Loïc Chapron sur la station de production de coquillages de l'Ile-Grande et **« La Faucille et le maquereau »** de Philippe Lespinasse sur les navires-usines des pays socialistes le long des côtes d'Ecosse en hiver lors de la saison du maquereau. La seule œuvre de fiction et le seul long-métrage était **« Soleil Noir (ou la légende du Marquis de Faravelle »** de Christophe Dagobert, jeune réalisateur nantais, dont le film se situe dans la première moitié du XIX[e] dans un monde de légendes et de superstitions.

Mais, venons-en aux films proprement dits. **« Les Enfants dauphins »** (Le « Fleur de Lampaul » ; expédition 1990) » de Nicole Le Garrec montre la vie d'un groupe de huit enfants sur un ancien thonier bien connu, restauré et gréé par l'association Taillevent. Le film montre bien la vie à bord, les conditions de navigation, l'approche des dauphins et la rencontre des enfants avec ceux-ci. Mais ce dernier aspect vient assez tard, alors que le titre en laissait espérer un traitement plus développé. Je n'ai pas vu nettement quelle pouvait être la ligne directrice de ce film aimable et honnête, mais qui ne m'a pas procuré de grande émotion.

Autre film de témoignage, sous forme d'un long-métrage cette fois, **« Houla-ko et le fils du soleil et du vent »** de J. Arlaud, G. Delbos, P. Mollo. Le film a été coproduit par le Groupement des Producteurs de Sel du Pays Guérandais (qui ont d'ailleurs tenu un stand lors de la journée bretonne) ; il raconte la tentative de paludiers guérandais de créer sur la côte du Bénin un marais salant inspiré de l'exemple des salines de Bretagne pour éviter la destruction de la forêt littorale par la combustion du bois pour faire bouillir une saumure récoltée localement pour obtenir du sel (en plus petite quantité que dans un marais salant), tâche effectuée par les femmes. Il s'agit là au fond d'une micro-réalisation dans le cadre de la coopération Nord-Sud. Le film se montre respectueux des coutumes locales bien décrites, le travail d'aménagement des marais salants est bien retracé, le risque de concurrence entre les deux procédés est évoqué, les difficultés de l'opération ne sont pas esquivées et le film se termine sur un constat de semi-échec (le sel récolté est obtenu sur des bâches en plastique tapissant le fond des marais salants dont

l'imperméabilité n'a pu être bien assurée). Le film qui retrace le déroulement de l'opération aurait sans doute gagné à être plus concis en vue de plus de « punch » ou de dynamisme.

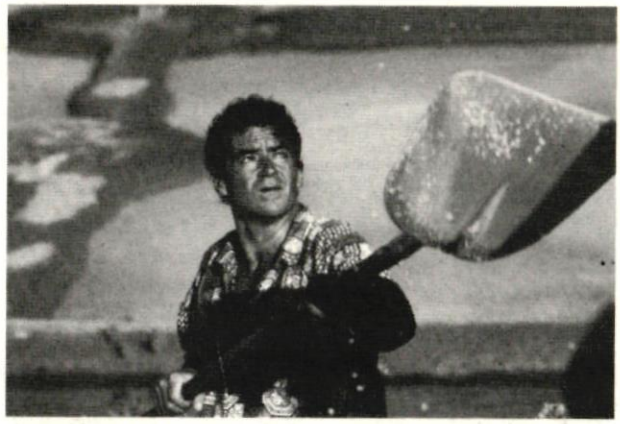
Il y avait également deux films-documentaires sur deux hommes qui sont, à leur façon, des créateurs de renommée nationale et internationale. **« Histoire d'afficher »** de Jean-Charles Huitorel (primé il y a deux ans pour **« Gwerz »**) montre l'élaboration d'une affiche pour le « Théâtre de l'Instant » par Alain Le Quernec, célèbre affichiste quimpérois. Les différentes phases du travail sont bien décrites, le cadre de vie de l'artiste bien situé, cependant le fait de ne montrer l'élaboration que d'une seule affiche, s'il permet au film d'avoir un chaînon conducteur net, est peut-être aussi un appauvrissement en ne montrant pas assez la richesse de l'inspiration de l'artiste. Dans **« Le Tailleur de sons »** (Yann Paranthoën) » Thierry Compain (cinéaste déjà primé à Douarnenez décrit le travail de Yann Paranthoën, célèbre preneur et monteur de sons de la radiodiffusion française dont vous avez déjà entendu le nom, mais aussi le travail, si vous écoutez les émissions de France-Culture ; le réalisateur est lui-même preneur de son et mixeur à FR3-Bretagne qui a coproduit le film. Il nous montre le travail de prise de son, de montage et de mixage en studio,



Les Enfants-dauphins (N. Le Garrec).

mais aussi la minutie et l'ingéniosité de Paranthoën dans ses enquêtes et dans la préparation des émissions auxquelles il participe ; il nous fait connaître aussi sa vie quotidienne et ses habitudes et nous rappelle ses origines et son ancrage dans le Trégor. Thierry Compain a voulu beaucoup montrer, peut-être trop, par respect et admiration peut-être pour un de ses maîtres. Le film aurait sans doute gagné à être plus concis, mais peut-être est-ce ma fatigue lorsque je l'ai vu qui m'a donné une impression de longueur.

J'ai vu dans une meilleure forme **« Park an Arvorig »** (Parc naturel régional d'Armorique) » de Pierre Le Flao. Je suis



Houla-Ko, de Mollo, Delbos, Arlaud.

sorti de la salle complètement écœuré par un tel film : de belles images, des paysages splendides vus sous un angle souvent inhabituel, bref de belles cartes postales ; mais qui a rédigé ce commentaire grandiloquent, prétentieux dont on a une indigestion au bout de quelques dizaines de secondes ? De nombreux gros plans sur des animaux, des plantes, des objets ; plusieurs artisans sont montrés mais, à part une personne, ils n'ont pas la parole (le commentaire en voix « off » prend la place d'un éventuel dialogue), ils sont en fait « chosifiés », éléments de décor à l'intention des touristes et des visiteurs. Et le clou du film, c'est de voir au moins à trois reprises, M. Cozan en personne avec quelques-uns de ses collaborateurs ; ce n'est pas l'habitude dans ce genre de film de promotion touristique ; cela a irrité plus d'un spectateur, mais selon les dernières nouvelles, ce ne serait pas le vice-président du Conseil général du Finistère qui aurait demandé à apparaître dans le film, mais cela aurait été une initiative du réalisateur ; désolant ! Et puis n'attendez pas un commentaire en breton, seul le titre du film l'est. Il n'y avait d'ailleurs aucun film en breton au Festival.

Voici pour les documentaires. Il y avait encore deux films, en partie ou totalement de fiction. Faisons tout d'abord un sort à **« Rose et Raymond »** de Hubert Blanchard. Raymond, boxeur raté, a vu sa femme le quitter ; il la remplace dans son lit par un mannequin en plastique, qui ne parle pas et ne fait rien et qu'il finit par dépecer à la scie ; puis portant une lourde valise il va se débarrasser du corps (réel ou non ?) ; quand il revient, sa femme l'attend devant la porte. Il y a là une idée un peu originale, qui a pu séduire les membres du jury du Festival et valoir à son auteur le Grand prix du Festival. Si une certaine qualité du noir et blanc peut convenir à ce type de sujet, que de poncifs dans le traitement du personnage et de son entourage ; on me répondra peut-être que c'est une parodie ; dans ce cas il aurait fallu avoir plus de brio pour qu'elle porte. Mais, chut, le jury est souverain !

J'ai gardé pour la fin le film qui m'a paru le meilleur. Il s'agit de **« Caillette »** de Vincent Malandrin. Le film se situe à la Meilleraie, en face de Saint-Florent-le-Vieil, à la frontière de l'Anjou et de la Bretagne. Il nous trace de façon documentaire la vie des pêcheurs de Loire dont les paysages sont superbement montrés (de façon trop belle, trop esthétisante pour certains). Mais il y a plus que cela. Le film mêle habilement la vie des hommes et des animaux menacés de tomber dans les pièges tendus par les (autres) humains. Il mêle aussi le présent des pêcheurs avec la vie de leurs ancêtres, dont l'un était déjà à la veille de la Révolution surnommé Caillotte, à une époque où les contrebandiers du sel entre Anjou et Bretagne étaient pourchassés par les gabelous et parfois trahis pour une histoire d'amour. Le passage d'un monde à l'autre, d'une époque à l'autre, se fait sans hiatus, dans une lenteur tranquille qui n'est jamais ennuyeuse et qui pourrait être celle du cours de la vie, sereinement rendue malgré ses émotions et ses tensions, en laissant s'accomplir le destin. On aimerait voir plus souvent de telles œuvres réalisées et produites en Bretagne.

Il y avait également des œuvres présentées hors compétition, que je préfère citer pour ceux qui souhaiteraient les voir.

Il y avait un film d'animation réalisé par les élèves de cours élémentaire de l'école publique de La Martyre, avec l'aide de l'ACAV de Saint-Cadou : **« Comment la souris... »** (reçoit une pierre sur la tête et découvre le monde) d'après un conte d'E. Delessert. Les deux œuvres de fiction non retenues par le jury de pré-sélection étaient **« Torr-e-benn »** de Roger Daniel qui n'a rien à voir avec la révolte des Bonnets rouges et qui parle d'un corsaire breton à l'époque napoléonienne, et **« L'Empire du sérak »** de François D'Ham, reportage-fiction sur les hauts sommets devenus lieux d'attirance après avoir été des lieux maudits.

Les autres films étaient des films-documentaires : **« Des Côtes-du-Nord aux Côtes-d'Armor »** de St. Mennelet, F. Olivier et R. Savidan sur l'histoire de ce département ; **« Couleur cheval »** de Kristian Bodros et John Molineux sur la course équestre d'une non-voyante ; **« De soleil et de vent »** de Thierry Raimbault sur les marais salants de Guérande ; **« Les Gratte-fonds »** de Claude Roullot et Bernd Wouthuysen sur le travail d'un bateau de Lorient ; **« Mon copain Jean-Pierre »** de Gwenaëlle Boulic sur une femme-pêcheur de Kerity dont le bateau s'appelle ainsi ; **« Entre Loire et ciel »** de Vincent Malandrin. J'ai eu l'occasion de voir **« L'Etoile d'or »**, film de Marie Helia, sur les femmes patronnes de café à Douarnenez, film présenté en fait dans la programmation de la société Lazennec qui, malgré l'intérêt de certains interviews (dont le plus intéressant en breton), n'a pas la richesse de **« L'Usine**

Festival du cinéma de Douarnenez

(Suite)

rouge » de la même réalisatrice, et **« SO Ouest Ouragan »** de Jean-Luc Chevé sur l'ouragan de 1987, qui est ici bien décrit, mais sans rien apporter de plus que les autres films déjà réalisés sur le même sujet, ce qui explique peut-être qu'il n'ait pas été retenu par le jury de pré-sélection.

Films primés
lors de la journée bretonne du Festival de Cinéma de Douarnenez (Festival des Peuples minorisés)

Grand prix du Festival

– **« Rose et Raymond »** de Hubert Blanchard, film produit par l'ARC-Bretagne.

Prix du Film :

– **« Houla-Ko »** de J. Arlaud, G. Delbos et P. Mollo, film coproduit par les Compagnons du Regard et le Groupement des producteurs de sel du Pays guérandais.

– **« Les Enfants-dauphins »** de Nicole Le Garrec, film co-produit par l'ARC-Bretagne, l'Atelier Bretagne-Films et l'association Le Taillevent.

Prix de la Vidéo

– **« Vincent »** de Jean-Pierre Lemouland, vidéogramme produit par Lazennec-Bretagne.

Prix du Public

– **« Caillotte »** de Vincent Malandrin, film produit par l'ARC-Bretagne.

Prix du jury « Ar Men »

– Prix spécial à **« Vincent »**.

– Mention attribuée à **« Histoire d'afficher »** de Jean-Charles Huitorel, film produit par Lazennec-Bretagne, et à **« Les Enfants-dauphins »**.

« Madeleine » – Lettres du Salvador, suivies de « Pardon et oubli » de Marc Ingelbrecht

Madeleine Lagadec, infirmière brestoise, est partie au Salvador en décembre 1985. Elle y travaillait aux côtés de la guérilla du Front Farabundo Marti de Libération Nationale (FMLN), tant pour soigner les combattants blessés que la population civile. Elle participait aussi à la formation des brigadistes de santé.

Le 15 avril 1989, l'armée salvadorienne attaquait l'hôpital clandestin du FMLN où se trouvait Madeleine Lagadec dans la région de San Vicente. Les parachutistes ont fait prisonniers Madeleine Lagadec et quatre de ses compagnons qui ont été assassinés après avoir été torturés, ce qui a été confirmé par l'autopsie effectuée après le rapatriement du corps (1).

Le livre commence par une présentation du Salvador et de son histoire récente, ainsi que du rôle du FMLN. Puis vient un témoignage de Marc Ingelbrecht sur Madeleine Lagadec arrivée au Salvador au moment de l'opération « Phénix » lancée en janvier 1986 contre le FMLN ; il décrit la tâche qu'elle a accomplie malgré ses problèmes de santé. Sont ensuite publiées les lettres de Madeleine Lagadec à sa famille (du 26 décembre 1985 au 1er novembre 1988). Elle y décrit avec quelque humour les conditions de marche et ses problèmes de santé ; elle fait aussi allusion aux variations du moral, qui fait facilement accepter ou au contraire détester les fatigues et les tâches quotidiennes ; les moments de repos ou de fête sont rares, mais remplis d'une grande plénitude. Les lettres expliquent aussi les conditions du travail sanitaire et rappellent qu'un hôpital mobile ce sont trois personnes et un sac à dos contenant le matériel médical. Elles nous renseignent aussi sur le rôle du FMLN et sur la situation politique du Salvador, avec l'impasse dans laquelle s'est trouvé le président Duarte. Il y a quelque drôlerie dans la description de guérilleros regardant sous la pluie une télévision portative sur batteries installées sous une bâche en plastique. Mais par contre combien poignante est la lettre où Madeleine Lagadec annonce à sa famille (qu'elle ne reverra plus) qu'elle ne rentrera pas au bout de deux ans, contrairement à ce qu'elle avait prévu.

Les lettres sont suivies de témoignages d'amis, notamment d'amis du Nicaragua où Madeline Lagadec avait antérieurement travaillé.

Dans la deuxième partie du livre est publié « Pardon et oubli » de Marc Ingelbrecht : Yamilet, jeune adolescente, seule survivante du massacre de sa famille, soignée pour tuberculose, décide de quitter les parents adoptifs qui l'avaient recueillie après avoir perdu leurs enfants dans un bombardement et de rester avec la guérilla où elle devient brigadiste de santé.

Marc Ingelbrecht, médecin belge, a été sensibilisé au problème salvadorien lors d'un passage de Mgr Romero en Belgique. Il travaille au Salvador parmi la guérilla du FMLN depuis huit ans. Il est reponsable sanitaire de la zone de San Vicente.

Dans la dédicace à « Pardon et oubli » il résume en quelques lignes la situation au Salvador : « les nords-américains ont fait d'immenses efforts pour maquiller une veille femme laide, la dictature, en une jolie jeune fille, la démocratie. Mais derrière l'apparence, il y a la terrifiante réalité : chômage, faim, misère, analphatébisme, absence de soins médicaux pour les classes populaires, recrutements forcés, bombardements, mines laissées à l'aveuglette par l'armée gouvernementale, captures et tortures, détentions arbitraires, escadrons de la mort, corruption, terrorisme d'Etat ».



Cette situation ne s'améliore pas. Certes les négociations continuent entre le gouvernement salvadorien et le FMLN, mais elles n'ont pas encore abouti, même si des progrès ont eu lieu sur certains dossiers, et elles ont notamment buté les lors de la dernière rencontre sur la question des « escadrons de la mort ». Sur le terrain l'on a constaté ces dernières semaines une recrudescence des enlèvements et des assassinats.

C'est le témoignage de Marc Ingelbrecht qui a permis de savoir la vérité sur les conditions de la mort de Madeline Lagadec. Mais l'attitude du gouvernement français reste inadmissible : certes les autorités françaises ont aidé la famille de Madeleine Lagadec, lors du rapatriement du corps de celle-ci, mais aucune commission d'enquête n'a été envoyée au Salvador pour faire la vérité sur les conditions de la mort de Madeleine Lagadec ; le ministre des Affaires étrangères se refuse à choisir entre les deux versions en présence, celle de l'armée salvadorienne, manifestement fausse (selon laquelle Madeleine Lagadec a été tuée lors de l'attaque par l'armée) et celle de Marc Ingelbrecht ; le gouvernement français n'a jamais condamné la répression atroce menée par l'armée salvadorienne et par les forces para-militaires. Il a été fait état du « devoir d'ingérence » lors de la capture par l'armée afghane d'un orthopédiste français, pour lequel les autorités françaises sont intervenues ; y a-t-il donc deux poids et deux mesures et le « devoir d'ingérence » ne jouerait-il plus quand un vassal des Etats-Unis est en cause ?

Le recueil des lettres de Madeleine Lagadec est vendu par le comité de soutien à l'action de Madeleine Lagadec. Il servira à financer un hôpital de campagne dans la région du Nord de San Vicente « afin de faire survivre le rêve et l'idéal de Mado ».

Y.J.

(1) Voir le *PB* n° 312 de décembre 1989.

« Madeleine » - Lettres du Salvador – est disponible auprès de la rédaction du *Peuple Breton* (pour 52 F, port compris).

L'on peut également commander *« Par les chemins de Chalatenango »* (La santé dans le paquetage) de Francisco Metzi – aux éditions Edes. Ce livre édité à la mémoire de Madeleine Lagadec est disponible auprès du Comité de soutien à l'action de Madeleine Lagadec, 67 rue du Commmandant Thalle, 29490 Guipavas.

Une autre façon de raconter l'histoire

Cale de la tête noire se démarque volontairement de la BD « historique » (qui utilise un cadre inscrit dans le temps, et plus ou moins fouillé selon les auteurs, pour donner le piment à la mise en images des aventures d'un héros imaginaire) et encore plus des histoires de villes par la BD, fort prisées en ce moment, qui ne sont en réalité, le plus souvent, que des illustrations juxtaposées de clichés historiographiques éculés. Ici le dessinateur, Alain Goutal, et le scénariste-historien, Yannick Le Marrec, donnent la vedette à une ville, Nantes, et à un siècle, le XIX^{e} : leur sujet est un être collectif, mis en scène au prétexte de la biographie d'Yvon, le jeune matelot croisicais qui pose son sac pour la première fois sur le quai de la Fosse, en 1837, au retour d'une campagne de pêche (« la cale est pleine, mais on a deux malades et un blessé ») et que l'on retrouve vingt ans plus tard et dans les années 80, à l'aube d'une République qui s'avérera durable selon ses vœux.

L'unité de cet album, donc composé de trois courts récits, se lie autour du fleuve de Nantes et de la ville qu'il irriguait encore (l'heure n'a pas sonné des fameux comblements des bras de Loire et de l'Erdre, qui changeront du tout au tout la physionomie de la cité vers 1920, asséchant un tissu urbain demeuré jusque-là à demi-lacustre). Par la précision méthodique du dessin des vignettes, inspirées des gravures du temps et des recherches en archives, la topographie nantaise d'avant les grands bouleversements contemporains est restituée, y compris dans ses quartiers populaires et insalubres que l'on cache en général, sans exclusive non plus (le théâtre Graslin et l'extraordinaire Passage Pommeraye figurent à leur avantage dans le recueil). Le lecteur pourra toujours descendre sur le terrain et comparer la ville actuelle du triste sénateur Chauty, avec celle qui se dressait en ses lieu et place il y a un siècle...

Il aura sans doute aussi plaisir à détecter dans l'évidence des images les états successifs d'une modernité en devenir (comme l'intrusion du chemin de fer et de l'usine en 1857), à suivre l'évolution de l'architecture des navires lancés par des chantiers aujourd'hui muets et voués, c'est du moins la Chambre de Commerce qui le promet, à voir leur site déserté devenir un temple du commerce international... Moins évidente au premier abord, la modernité s'affirme dès 1837, de plain-pied dans la ville avec les premiers omnibus à chevaux ou l'éclairage public au gaz.

Troisième ligne de force de **Cale de la tête noire,** l'histoire du mouvement ouvrier se confond encore largement avec celle du sentiment républicain : depuis la grève des maçons réprimée dans le sang sous Louis-Philippe, jusqu'à celle des gars des chantiers (soutenue par le syndicat que la République vient de légaliser), en passant par La Mariane, société secrète républicaine active au début du Second empire, et cette figure tutélaire des luttes populaires que fut à Nantes le docteur Ange Grépin, c'est tout un pan du passé politique et social qui est rendu accessible à la mémoire par l'image. La carrière tranquille de l'immonde commissaire Marralde apparaissant en contrepoint.

Enfin, le peuple de Nantes, celui des quais, des guinguettes de bord de Loire et des estaminets de l'île Feydeau, désertée par les riches familles d'armateurs, les blanchisseuses des bateaux-lavoirs, les femmes de l'usine et les hommes de Barbin, jouant aux boules ou mesurant leurs forces. Omniprésent, le peuple des bons et des mauvais jours (ha ! le « saint lundi » soigné au gros-plant par le compagnon riveteur...), représenté dans le cadre de sa vie quotidienne, avec ses emballements et ses coups de gueule. Un personnage plutôt rare dans les BD, n'est-ce pas ? Ce peuple qui n'est pas seulement une foule anonyme.

Le petit mousse du Croisic, passé capitaine de vapeur dans l'estuaire et « embourgeoisé » (avec un fils bachelier et une épouse qui abandonne le travail en usine) puis, l'âge venant, relégué dans d'obscures fonctions de maître de manœuvres, Yvon traverse le siècle en gagnant du galon et du mieux-être. Somme toute, une vie banale (ne serait-ce sa fausse implication dans une affaire de meurtre), celle d'un observateur plutôt que d'un militant. En choisissant cet itinéraire individuel parmi d'autres possibles, les auteurs ont-ils voulu suggérer que l'ascension sociale d'Yvon, modeste mais réelle, est représentative du progrès général entraîné par la courbe ascendante de la technique et de l'économie au siècle passé ? Leur point de vue prêtera certainement à discussions...

Le financement de l'entreprise assuré par les comités d'entreprise de la région nantaise, débouche sur un projet culturel original : restituer le passé



par un autre support que l'écrit ou le film. Un projet intelligent, que rien n'interdit de reprendre ailleurs.

Jean-Christophe CASSARD

Éditions CDMOT, 3 rue Désiré Colombe, 44000 Nantes, 68 F.

Stages intensifs de breton

A Paris, sur trois week-ends : niveau débutant, prix de la session 350 F ; université Paris VIII, St-Denis ; horaire, samedi, de 13 h 30 à 18 h ; dimanche, de 9 h à 18 h.

Orléans (1er et 2^{e} niveau). Dates : 15/16, 22/23, 29/30 septembre 1990.

Lille (1er et 2^{e} niveau). Dates : 6/7 octobre, 17/18 novembre, 15/16 décembre 1990.

Paris : Stage débutants I, 6/7, 13/14, 20/21 octobre 1990 (Université Paris VIII) ; stage débutants II : 24/25 novembre, 8/9, 15/16 décembre 1990 (Paris VIII) ; gallois, 1er et 2^{e} niveau, janvier ou février 1991.

APLB (Serj Richard), 10 rue Henri Poincaré, 75020 Paris.

Fest-noz à Pédernec

6 octobre : fest noz de soutien à Diwan à Pédernec. Avec Storvan, Chaplain-Jaguin, Guillou-Marchand.

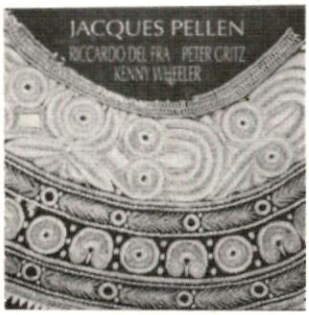
RADIO-PAYS

Suite à un acte de malveillance contre l'émetteur, Radio-Pays (Radio-Bro) 88.2 n'est plus en mesure d'émettre, pour une durée indéterminée. Une enquête policière est en cours et Radio-Pays espère pouvoir reprendre très prochainement la diffusion de ses émissions.

Radio-Pays (Radio-Bro) 88.2 MHZ
BP 639, 75367 Paris Cedex 08
Tél. 47.61.00.75

SELAOUIT





Jacques PELLEN (Caravan 25015-2-DSC 589398)

Du jazz ! Dans le « Peuple Breton » ! Dans Selaouit !

Tout arrive, même s'il s'agit là d'une musique qui me laisse trop souvent le cœur sec, les tripes insensibles et les pieds au repos... Ce n'est d'ailleurs pas de sa faute... uniquement de la mienne... j'ai du mal à suivre, c'est tout...

Mais ici, c'est de jazz celtique qu'il est question, ou du moins, présenté – abondamment – comme tel. Je dois vous avouer que j'ai passé plusieurs fois le disque sur ma platine et que les références à notre mère à tous – je veux parler de la Celtie, bien sûr – ne m'ont pas sauté aux ouïes, sauf, peut-être, pour un titre, inspiré d'un traditionnel écossais, « I can't get no sleep »...

Aucune importance : Jacques Pellen, lui, en même temps que guitariste de jazz de haut niveau, est Breton. Voilà au moins une bonne raison pour que Selaouit vous en touche deux mots...

Ancien de Bleizi Ruz – aux origines – Jacques Pellen a aussi travaillé avec Melaine Favennec ou la harpiste Kristen Nogues, entre autres. Il ne renie pas ses racines : le livret de son disque compact représentant la superbe broderie d'un gilet bigoudenn en témoigne avec force.

Pour ce disque, enregistré – remarquablement – à Brest et coproduit par la ville du même nom, Jacques Pellen s'est entouré de musiciens de renommée internationale : l'Italien Ricardo Del Fra à la contrebasse, le Canadien Kenny Wheeler à la trompette, omniprésent, et le Hongrois Peter Gritz à la batterie. Un quatuor au top niveau pour une musique aérienne, planante même, achevée, bien qu'un peu froide à mon goût. Globalement positif.

TAMMLES : (Escalibur CD 832 - Diffusion Breizh)

Allez, une (toute petite) pointe d'émotion : Tammles, avec son second disque, « Embarquement immédiat » fut l'un des tout premiers hôtes de cette chronique, il y a de cela quelque cinq années... eh oui, ma brave dame, le temps passe et tout cela ne nous rajeunit pas !

Clin d'œil : « Embarquement immédiat » est suivi – contre toute logique ! – de « Sans bagage », un CD sorti il y a peu chez Escalibur... et on mesure le chemin parcouru.

Le groupe a mûri, il s'est, comme on dit, bonifié, et ce n'est pas pour rien qu'il est devenu, au fil des ans, l'un des groupes de fest-noz les plus courus.



Alain Pennec, l'un des virtuoses bretons de l'accordéon diatonique, Marc Jacquier à la guitare, Philippe Janvier à la bombarde et au saxo, Jean-Yves Martial au violon et à la guitare douze cordes, rejoints par Hervé Le Bouche, un percussionniste qui n'en fait pas de trop... on sent que les musiciens ont l'habitude de jouer ensemble : la musique est subtile, les arrangements sont parfaits, il n'y a pas une note qui dépasse !

Oui, Tammles a trouvé ses marques. Les influences jazzies et celles d'Europe centrale se mêlent étroitement sans que cela ne heurte. Tous les morceaux sont instrumentaux. Sur un seul titre – « Porsac'h » – deux jeunes enfants (Marie Quentel et Ehouarn Valy) nous livrent une petite comptine en breton (ur rimadell) rigolote et cela passe étonnamment bien sur une mélodie mélancolique à souhait. Tout est bon sur ce disque mais je ne résiste pas à l'envie de vous signaler mon morceau préféré, un « Malin Plaisir » particulièrement enlevé... bien que... le suivant, « Sur un fil » n'est pas mal non plus... Bref de l'excellent boulot.

Chaudement recommandé !

SONERIEN DU : « Bal breton » (Ar Folk, CD 308, Diffusion Breizh)

DIAOULED AR MENEZ : (Ar Folk, CD 318, Diffusion Breizh)

Voulez-vous réassortir votre discothèque laser ? (Et non pas « ressortir », comme une claviste, certainement charmante au demeurant, me l'a fait écrire le mois dernier...). C'est le moment ou jamais : on réédite à tous les étages...



Voici que la Coop Breizh remet sur le marché, en CD, sous le label Ar Folk, deux disques qui ont fait les beaux jours du raz-de-marée celtique et breton.

Je veux parler des premiers enregistrements de deux groupes mythiques, Sonerien Du et Diaouled ar Menez.

Deux groupes qui tournent toujours aujourd'hui, et plutôt bien, même s'ils ont – inutile de vous le dire – connu de profondes transformations.

Des anciens « Diables de la Montagne », seuls survivent Yann Goasdoué, Tangi Le Doré et Jean-Yves Le Corre (à l'époque, le violoniste du groupe était un certain Mélaine Favennec...). Quant aux « Sonneurs noirs », ils ont été plus radicaux encore en renouvelant leurs cadres : Yann Goas, le talabarder du groupe, en est aussi le seul rescapé...

Vous voulez mon avis ?... Tant pis, vous l'aurez quand même : cela fait drôlement plaisir de réentendre ces disques, où le punch, la vigueur, l'enthousiasme – et aussi, sans doute, le sentiment de participer à quelque chose d'important – l'emportent largement sur les péchés de jeunesse. S'il y en a...

Pierre MORVAN



Les Chantous D'Loudia.

FEST-NOZ DE LA TOUSSAINT

La 13e édition du Fest-noz de la Toussaint, traditionnellement organisé par l'UDB du canton de Paimpol, aura lieu le

mercredi 31 octobre

à la salle des fêtes

de PLOUÉZEC

(5 km de Paimpol)

A l'affiche cette année, le groupe LES BRUMANS, composé d'anciens musiciens des groupes défunts La Gravelle et Jolimonde, les CHANTOUS D'LOUDIA, les chanteurs THOMAS et LE LOUARN, les sonneurs PÉRON et MORVAN.

Fêtes de Tréguier

Vous félicitez les organisateurs des fêtes de Tréguier « d'avoir fignolé une belle affiche ». Si le PB était conséquent il leur aurait reproché cette affiche qui ne faisait aucune place à la langue bretonne. A quoi bon demander au pouvoir de respecter notre langue quand nous-mêmes ne le faisons pas ?

M.K. Rennes

Ndlr. – Le dépliant présentant Tréguier et la fête, comportait des texte en langue bretonne. Là encore, bravo... Pour l'affiche, effectivement, souhaitons le même bilinguisme.

Des médias bretons ?

La photo que j'ai jointe à cette lettre a suscité chez moi quelques réflexions que j'aimerais partager avec les lecteurs du P.B. Il faut d'abord remarquer l'intérêt que de nombreux Bretons portant au développement des relations entre les peuples d'Europe. Mais surtout mon propos est de souligner l'impact du nom d'un produit du marketing politique régional, je veux parler bien sûr de l'« Arc Atlantique ».

Il est assez fabuleux de voir comment un slogan lancé il y a moins d'un an (voir O.F. du 13/10/89, page Bretagne) et amplement relayé par les médias régionaux, a été reçu et assimilé par la population, alors que l'idée de « Fleuve Atlantique » développée il y a douze ans par le Celib (et étudiée déjà bien avant par l'UDB notamment) n'a jamais dépassé les limites des milieux sensibilisés aux questions politiques bretonnes.

Comment expliquer la différence ?

Le rôle des médias me semble déterminant ; en effet, à l'automne et l'hiver derniers, on pouvait lire des articles sur l'arc atlantique presque tous les jours dans les quotidiens régionaux. Un vrai matraquage !

Evoquer la nécessité de la création de média audio-visuels bretons peut passer pour du gâtisme intellectuel de ma part, pourtant la chose ne paraît pas acquise pour tout le monde puisqu'Emgann n'a pas cru bon de placer cette revendication parmi les cinq points, publiés à l'été 1989 et qui résument ses positions politiques. Pourtant, comment Emgann pense atteindre ses buts ? La maîtrise, ne serait-ce que d'un seul médium, permettrait de démultiplier l'influence de l'action militante par une information ouverte à toutes les composantes bretonnes.

Il me paraît essentiel de placer aujourd'hui la création d'une télévision bretonne en tête de toutes les revendications.

J'aimerais au travers de ce courrier, susciter la réaction des lecteurs du P.B. et savoir ce qu'ils en pensent.

A galon ganeoc'h.

P. Lanoë (35)

Défense de B. Bardot

Dans le dernier numéro du Peuple Breton de septembre 1990 est paru un article signé Schumacher dans lequel sont pris à partie Mme Bardot et la cause animale qu'elle défend. Je défendrai l'une et l'autre, Mme Bardot a eu le courage en maintes occasions de s'attaquer à un problème que beaucoup veulent ignorer ou traitent avec désinvolture, voir la forme de l'article qui ne fera pas la gloire du journal. Par ailleurs, je pense que l'interview est parue dans « Présent » non par choix délibéré de Mme Bardot mais parce que nombre de journaux ont refusé leurs colonnes, car cela revenait sans doute implicitement à dénoncer les immigrés musulmans pour leurs cruels abattages rituels.

Bien sûr qu'en ce bas monde il n'y a pas que la souffrance animale à dénoncer mais les choses vont ainsi que les causes les plus différentes avancent en même temps, n'en déplaise au docteur Schumacher.

F. Riou

Stages de musique bretonne à Brest

Danses traditionnelles (niveau non-débutant).

– Pays de Bazouges-La Pérouze, par Michel Méron, samedi 20 octobre, de 14 à 18 h.

– Pays Glazig, par André Rolland, samedi 1er décembre, de 14 à 18 h.

Cornemuse, par Jakez Pincet.

– Week-end, 24 et 25 novembre. Samedi, de 14 à 18 h, et dimanche, de 10 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (niveau perfectionnement).

Violon, par Christian Lemaître.

– Samedi 24 novembre, de 14 à 18 h (non débutants).

Guitare, avec Soïg Siberil.

– Week-end, 10 et 11 novembre. Samedi et dimanche, de 10 à 12 h et de 14 à 17 h (non débutants).

Bombarde, avec Christian Faucheur.

– Samedi 17 novembre, de 14 à 18 h (non-débutants).

Flûte traversière en bois, par Jean-Michel Veillon.

– Samedi 24 novembre, de 14 à 18 h (non-débutants).

Chant traditionnel, avec Éric Marchand.

– Dimanche 2 décembre, de 10 à 12 h et de 14 à 17 h.

Kan ha Diskan, par Erwan Tanguy.

– Dimanche 16 décembre, de 10 à 12 h et de 14 à 17 h.

Accordéon diatonique, par Yann Dour.

– Week-end, 10 et 11 novembre, de 10 à 12 h et de 14 à 17 h (non-débutants).

Renseignements et inscriptions : Centre breton d'art populaire, 37 bis rue Victor Hugo, 29200 Brest, tél. 98.46.05.85.

DU 12 AU 15 SEPTEMBRE 1990 SE TENAIT À L'ÎLE DE BERDER (Golfe du morbihan) L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ SUR L'ENVIRONNEMENT...



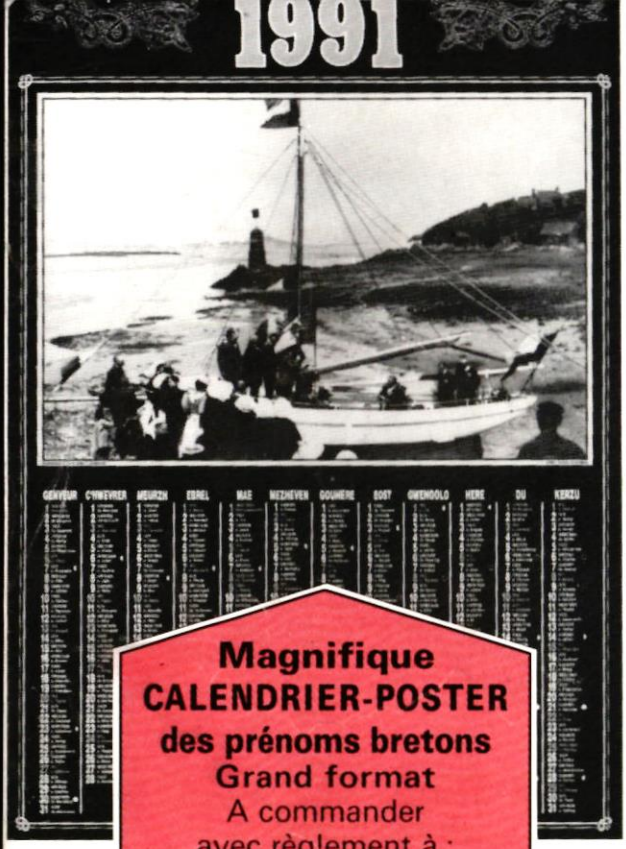












Magnifique
CALENDRIER-POSTER
des prénoms bretons
Grand format
A commander
avec règlement à :
U.D.B., B.P. 203
56102 LORIENT Cedex
40 F le premier
30 F par calendrier en plus

L'ÉVÉNEMENT

LOEIZ LE BEC

BRETAGNE VERTE

La Bretagne et les problèmes de l'Ecologie



"Les Cahiers du Peuple Breton" n°4
Presses Populaires de Bretagne
Prix 30 F

Deux nouveautés à notre catalogue : l'étude de Loeiz Le Bec sur les problèmes écologiques en Bretagne (voir p. 4) : la terre des Bretons, l'eau, l'énergie. Important et passionnant. Et « Le défi celtique » de l'historien breton Alain Guillerm, qui éclaire parfaitement le passé de la Bretagne, des origines au Moyen-âge.

Pour tout nouvel abonné un cadeau

Le « *Peuple Breton* » n° 300 du 25e anniversaire, avec 36 pages, dont le fac similé du numéro 1 (1964 !).

Des témoignages, des reportages et ce qui a changé en Bretagne.



Librairie du « Peuple Breton »

(expéditions par correspondance sous 48 heures)

- ☐ L. Le Bec : « Les Bretons et leurs libertés », 107 F franco.
- ☐ F. Morvannou : « Le breton, jeunesse d'une vieille langue », 45 F franco (tout sur le breton, ou presque).
- ☐ « Les Bretons et la Révolution. Élans et déceptions », 20 F.
- ☐ P. Romus : « L'Europe régionale », 82,50 F.
- ☐ F. Péru, Bugel ar C'hoat, 40 F franco.
- ☐ J. Gros, « Le Trésor du breton parlé » (80 F).
- ☐ Atlas de Bretagne de Skol-Vreizh, 170 F franco (nouveauté).
- ☐ La Bretagne et les problèmes écologiques, 37,50 F franco.
- ☐ « Madeleine » – Lettres du Salvador de Madeleine Lagadec, 52 F.
- ☐ A. Guillerm : « Le défi celtique », 87 F franco.

(Bon de commande à recopier ou à découper)

(Cocher les livres choisis, règlement par chèque à joindre à : P.P.B., BP 301, 22304 Lannion Cedex)